

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Comprend des textes en anglais.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C. - J. MAGNAN - - - - Propriétaire et rédacteur-en-chef

Conférences pédagogiques

La réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, Montréal, aura lieu vendredi, le 26 du présent mois.

La réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, Québec, aura lieu samedi, le 27 du présent mois.

PEDAGOGIE

Histoire du Canada

L'histoire nationale, de même que la lecture, l'écriture et la géographie, doit s'enseigner dès la première journée de l'enfant à l'école. Au cours préparatoire, on ne met pas de livre entre les mains des élèves : récits simples, descriptions vives et imagées, dans un langage très familier, et accompagné autant que possible de tableaux—images assez grandes pour être vues de toute la classe. Malheureusement, ce genre d'enseignement est encore dans son enfance au Canada. Pourquoi n'enseigne-t-on pas l'histoire comme la géographie, par l'aspect ? Ces tableaux graveraient à jamais dans la mémoire des élèves les faits historiques dont on a bien de la peine à leur donner une juste idée. Il est surprenant que les grandes librairies de Québec et de Montréal n'aient pas encore entrepris une telle publication ; outre les profits immenses qu'elles en retireraient, elles feraient faire un grand pas à l'enseignement de l'histoire.

La méthode concentrique trouve son application dans l'enseignement de l'histoire surtout. Ainsi, le programme d'une école doit être fait de telle sorte, qu'un enfant qui ne fréquenterait la classe qu'une seule année pourrait, durant cette année-là, étudier sommairement toute l'histoire du Canada.

Voici comment : La première année, par exemple, le maître se bornerait à faire connaître de vive voix, à l'aide du tableau noir et de gravures, les noms suivants, sous la domination française, personnifiant chacun *une époque* et rappelant maints faits intéressants :

Jacques Cartier—Champlain—les Récollets—les Jésuites—Mgr de Laval—Frontenac—Dollard—Iberville—Montcalm—Lévis.

Puis 20 autres sous la domination anglaise :

Amherst—Murray—Acte de Québec—Indépendance américaine—Haldimand—1791—Plessis—Bourdage—1813—Québec érigé en métropole—Papineau—1837-38 — 1840—Lafontaine—Université Laval—Ecoles normales—Confédération—Cartier—Progrès : chemins de fer, canaux, etc.—Cardinal Taschereau.

En tout, 30 jalons de jetés qui pourront servir de point de ralliement à toutes les leçons d'histoire qui suivront jusqu'à la fin des cours, élémentaire et modèle. C'est une première *couche* qu'on a posée sur la toile. Il sera facile de compléter le tableau durant les six ou sept années que dure le cours primaire.

Au cours élémentaire et au cours modèle, on met un manuel entre les mains des élèves. Avant de faire étudier une leçon dans le livre, le maître doit l'expliquer, la résumer en classe. A la maison, l'élève retrouve dans le livre ce qu'il a déjà appris à l'école, et peut, de cette façon, préparer facilement le compte rendu de sa leçon. En faisant réciter l'histoire, il faut s'appliquer à faire *parler* les élèves et non les habituer à répéter machinalement le mot à mot du livre. Il ne faut pas tomber dans l'excès contraire qui tend à dispenser les enfants de l'école du livre de texte. De chaque leçon donnée à apprendre à la maison, il faut en exiger un résumé complet et fidèle.

Quelque mal qu'on en ait dit, la *chronologie* n'est pas une quantité négligeable en histoire. S'il n'est pas rationnel de n'enseigner l'histoire qu'au moyen des dates, il n'est pas rationnel non plus de les laisser de côté.

En même temps que le maître fait connaître les *hommes* qui ont illustré ou humilié la patrie au triple point de vue des *idées des actions* et des *résultats*, il importe que les événements soient distribués dans l'ordre où ils sont arrivés. De là la nécessité des *dates*.

Un excellent exercice de chronologie est celui-ci : une fois la semaine, le vendredi, par exemple, le maître écrit à la planche noire un petit tableau où il n'y a que des dates d'inscrites.

Exemple :

CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE DU CANADA

1er Tableau

Périodes des découvertes, 1534 à 1608.	}	1534.....
		1535.....
		1541.....
		1542.....
		1543.....
		1598.....
		1599.....
		1603.....
		1604.....
		1606.....
		1608.....

Les élèves copient ce tableau sur une feuille de papier, sont priés par le maître de le *remettre au propre* dans le cahier unique de devoirs journaliers, et doivent écrire, en regard de chaque date, d'une manière très précise, le fait qu'elle rappelle.

Ex : 1534.—Jacques Cartier découvre le Canada, visite la Baie des Chaleurs (1)

En enseignant l'histoire du Canada, nous devons avoir pour but la **pré**paration des enfants au **grand** rôle de chrétiens courageux, de citoyens **intè**gres et de patriotes sincères qu'ils auront à remplir plus tard. Notre histoire **contient** des enseignements très propres à développer chez la jeunesse ce **senti**ment de **foi**, d'**honne**ur, et de devoir qui constitue le plus bel ornement de tout citoyen **véri**table.

Pour bien préparer ses **leçons**, le maître doit avoir à sa disposition les *Histoires du Canada* de Garneau, de Ferland et de Laverdière, les poésies historiques de Crémazie, de Châteveau, etc., etc. L'étude des grands auteurs **affermira** ses **connaissances**, rendra ses récits intéressants, et la lecture des poètes donnera des ailes à sa pensée et de l'inspiration à ses récits.

C.-J. MAGNAN.

UN PROGRAMME

**INSTRUCTION SUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES
CLASSES ÉLÉMENTAIRES.**

Le Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique de France vient de publier une direction relative à l'enseignement du français dans les écoles élémentaires qui mérite d'être reproduite ici. Nous sommes d'avis que c'est "au doux pays de nos pères" qu'il convient d'emprunter les meilleures méthodes se rapportant à l'enseignement de la langue française.

Voici ce que nous lisons dans le *Bulletin* :

(1) Pour l'étude de la chronologie, nous recommandons l'*Aide-Mémoire historique* de Mgr Bégin.

“ L'étude de la langue française est le fond même de l'enseignement dans les classes élémentaires de nos lycées et collèges, comme à l'école primaire. Mais, tandis que l'enseignement primaire est à lui-même sa fin, l'enseignement donné dans les classes élémentaires n'est qu'un commencement ; d'où la possibilité d'aller moins vite, d'embrasser moins de choses en même temps, mais de mieux approfondir celles qu'on embrasse, en s'appliquant surtout à développer chez les élèves l'habitude de l'attention et de la réflexion.

Sans dédaigner les résultats prochains qui sont la récompense de leur zèle, les professeurs élémentaires savent que le but principal de leurs efforts doit être de préparer de bons élèves aux classes de grammaire, c'est-à-dire de former de bons esprits, prêts à recevoir la culture classique.

D'accord sur le but, ils peuvent ne pas l'être toujours, soit entre eux, soit avec leurs collègues de grammaire, sur les moyens à employer pour l'atteindre. Aussi est-il bon d'établir partout ce qui existe en quelques endroits, une conférence périodique entre professeurs de grammaire et professeurs élémentaires : ils s'y entendront sur l'unité de direction à donner à leur enseignement, sur la valeur relative à attribuer aux divers exercices, sur le choix des livres, sur les termes grammaticaux mêmes, qui varient souvent de classe à classe. C'est aux chefs des établissements qu'il appartiendra de provoquer ces réunions, les unes entre professeurs élémentaires, tous les deux mois, les autres entre professeurs de grammaire et professeurs élémentaires, tous les trimestres.

Dès à présent, il ne peut leur échapper que tous les exercices français en usage dans les classes élémentaires sont loin d'avoir la même importance, si l'on se soucie non seulement d'occuper le présent, mais de préparer l'avenir.

Il en est peu dont le sacrifice absolu soit nécessaire. On citera cependant l'exercice puéril des “ périphrases ”, qui tend, d'ailleurs, à disparaître, et celui des “ homonymes ”, du moins en tant qu'exercice à part ; car il tourne vite à l'amusement futile, même au jeu de mots. L'usage indiscret de cet exercice conduit à collectionner les mots qui sonnent à *peu près* de même, c'est-à-dire à ne pas tenir compte des nuances de la prononciation et à favoriser en particulier les prononciations locales-vicieuses.

La recherche de l'étymologie latine ou grecque n'est pas du domaine des classes élémentaires. Mais rien n'interdit au professeur d'éclairer par l'étymologie le sens ou l'orthographe d'un mot, quand il peut le faire à l'aide du seul français. Même dans cette mesure restreinte, l'étymologie doit rester un exercice tout oral.

D'autres exercices garderont utilement leur existence propre, pourvu qu'ils soient pratiqués dans un certain esprit : tel l'exercice des phrases à compléter, s'il ne se transforme pas en énigme et ne met pas à la torture l'esprit de l'enfant ; tel encore l'exercice analogue des synonymes, lorsqu'il consiste à suppléer le mot laissé en blanc, à l'aide d'une liste de mots entre lesquels l'élève doit choisir. Mais ce même exercice n'offre que des inconvénients lorsqu'il habitue les élèves à réunir et à énumérer pêle-mêle de prétendus synonymes que séparent des nuances de sens assez marquées. Il n'est pas besoin de les encourager à prendre les mots les uns pour les autres. De même, l'exercice des familles de mots, surtout fait oralement et dirigé par le maître, fait appel à l'intelligence et à la réflexion personnelles. Il donne à

l'enfant un vocabulaire qui l'empêche de s'assimiler les locutions vicieuses ; il l'éclaire sur la raison d'être de l'orthographe d'usage. Mais si, au lieu de classer les mots dans un ordre méthodique et de préciser les *rappports de sens* qu'ils peuvent avoir entre eux, on se borne à énumérer le plus de mots possibles appartenant à la même famille, sans excepter les mots rares que les élèves n'auront peut-être jamais occasion d'employer, ou ceux qu'une parenté incertaine rapproche plus ou moins arbitrairement de la famille légitime, on ne retirera de l'exercice ainsi dénaturé aucun profit intellectuel.

Les meilleurs de ces exercices, qui sont proprement des exercices auxiliaires, ne sauraient être mis sur le même plan ni tenir dans l'emploi du temps la même place que les exercices de première importance, comme la récitation, la lecture, la grammaire et l'analyse, la dictée.

Les exercices de récitation doivent revenir quatre fois au moins dans la semaine, la récitation de la grammaire non comprise. Celle-ci, sans rien perdre de son importance comme exercice, doit éviter l'écueil de la monotonie : il n'est pas besoin de faire répéter par tous les élèves la même leçon. D'autre part, si la récitation exacte et complète des conjugaisons, par exemple, s'impose, les interrogations, sur d'autres points, peuvent ne porter que sur les définitions et les règles les plus simples.

On ne saurait apporter un soin trop attentif au choix des morceaux de récitation : pendant longtemps ils seront presque la seule nourriture intellectuelle de l'enfant. On sent combien il importe de ne graver dans cette mémoire fidèle rien d'insignifiant comme fond, ni de médiocre comme forme. Il n'est pas aisé, sans doute, de trouver des morceaux qui soient simples à la fois et intéressants ; mais c'est peu à peu que le maître saura se faire à lui-même un recueil au cours de ses lectures, ce qui n'exclura pas l'usage réfléchi des recueils composés par d'autres. L'essentiel est que le morceau soit toujours *choisi* par lui, et choisi parce qu'il répond à certains besoins, réalise certaines conditions, dont la principale est qu'il soit compris et goûté des élèves. Si le morceau est court, expressif et clair, il sera vite appris et facilement retenu.

Le temps consacré à la récitation ne sera pas du temps perdu pour les autres exercices, si l'on sait rattacher ces exercices à la récitation même, les fondre avec elle. Par exemple, rien n'empêche tantôt de prendre comme morceau de récitation le texte d'une dictée bien choisie, tantôt de faire sortir un devoir du texte récité. En tout cas, les exercices de la lecture courante et de la lecture expliquée se rattacheront d'eux-mêmes à la récitation, tout morceau qui doit être récité devant commencer par être lu et expliqué en classe.

Comme la récitation, la lecture courante habitue les élèves non seulement à bien dire, en ponctuant avec intelligence le texte qu'ils lisent, mais à prononcer les mots sans précipitation, sans bredouillement. L'auteur des instructions de 1890 souhaitait qu'au sortir de la septième tout élève sût bien lire, d'une voix claire, avec une articulation nette. Les professeurs élémentaires s'appliqueront à réaliser ce modeste idéal et multiplieront les exercices de lecture courante.

La lecture la plus rapide appellera quelques éclaircissements ; de même les textes de récitation et de dictée ne peuvent rester inexpliqués. Mais la lecture expliquée proprement dite demande à être abordée avec prudence et traitée avec simplicité. Il est des textes peu compliqués qui parlent soit à la raison naissante de l'enfant, soit, plus souvent, à son imagination, qu'il faut éveiller, sans l'inquiéter. L'esprit de l'enfant n'a pas seulement besoin de données précises, et le merveilleux même est une nourriture appropriée à son âge. Mais il ne suffit pas de bien choisir le texte, il faut choisir aussi dans les observations qu'il appelle, ne pas mêler vingt remarques de nature différentes, suivre plutôt une série naturelle que l'élève puisse suivre à son tour sans effort. Tout expliquer par le menu énerverait l'attention en la dispersant ; il est préférable de mettre dans tout leur jour le petit nombre des observations essentielles, une ou deux sur le fond du morceau, si l'on croit pouvoir en laisser à l'élève une idée claire ; un plus grand nombre sur la fonction des mots dans la phrase et sur leur sens précis.

Tous ces exercices supposent une connaissance préalable des règles générales de la grammaire. Il n'est pas superflu de rappeler que les Instructions de 1890 prescrivaient de réduire à l'essentiel la théorie grammaticale, d'enseigner surtout les règles par l'usage, en se servant constamment pour les expliquer des exemples fournis par le langage parlé ou écrit. Elles condamnaient ainsi les formules apprises et non comprises, mais elles ne se prononçaient pas entre les deux méthodes possibles d'enseignement de la grammaire. L'une part d'exemples d'où les règles se dégagent d'elles-mêmes : elle appelle l'attention des élèves sur plusieurs phrases où les mêmes faits de langage se reproduisent, sous des formes différentes, et les achemine à trouver d'eux-mêmes la conclusion qui s'impose. Voyant la grammaire se faire sous leurs yeux, contribuant à la faire, les élèves s'y intéressent comme à leur œuvre propre. L'autre méthode, plus dogmatique, mais plus courte, fait passer la règle, avant l'exemple, mais de manière que l'exemple vérifie aussitôt la règle, que l'élève, dans un devoir parallèle, est mis en demeure d'appliquer. Ce qui importe, c'est que, de façon ou d'autre, la règle et l'exemple se rejoignent dans l'esprit de l'élève. Mais dans aucun cas la règle ne doit rester un texte mystérieux qu'il faut apprendre par cœur sans l'entendre.

Une fois la règle comprise et apprise, il sera prudent, d'une part, d'en multiplier avec méthode les applications pratiques avant de passer à une règle nouvelle ; d'autre part, de ne pas l'obscurcir par de trop nombreuses exceptions. L'esprit des enfants ne voit bien qu'une chose à la fois et s'inquiète si l'on semble démentir ce qu'on avait d'abord affirmé.

Parmi les exercices grammaticaux, l'analyse est peut-être celui qui prépare le plus directement à l'étude des langues anciennes, si le maître, au lieu d'en faire un exercice mécanique, n'oublie pas qu'elle a surtout pour but de montrer comment la pensée, ses divers éléments, et les rapports de ces éléments entre eux, s'expriment dans le discours. On ne distingue pas ici entre l'analyse grammaticale et l'analyse logique. Commencer par indiquer les divers éléments de la proposition, les définir toujours au point de vue, non de la place ou de la forme, mais du rôle que joue le mot dans le groupe où il se trouve, ce qui implique l'intelligence du sens ; les distinguer sans rompre les liens qui les unissent au corps vivant de la phrase ; s'en tenir à des proposi-

tions très simples ; éviter tout ce qui prête à des distinctions et à des interprétations trop délicates ; c'est le seul moyen de faire porter tous ses fruits à un exercice qui demeurerait stérile s'il était compliqué.

Le nombre des exercices oraux doit être sensiblement supérieur à celui des devoirs écrits. L'expérience prouve que les exercices grammaticaux sont surtout utiles quand ils sont faits oralement, sous la direction du professeur. La dictée elle-même offre plus d'avantages, quand elle est faite et corrigée dans la classe même : pas un mot n'est écrit alors qui ne soit aussitôt éclairé dans sa forme et son sens ; le maître peut s'assurer qu'il a été suivi et sait que le travail qui est devant lui est bien celui de l'élève. Plus rares, les dictées écrites auront aussi leurs avantages, à condition que le texte en soit bref et à la portée des enfants.

C'est un attrait particulier, mais aussi ce sont des difficultés particulières qu'offrent les exercices de rédaction et d'invention autorisés par le programme des classes élémentaires. Mais le programme est sage quand il demande seulement de "courtes reproductions d'une description ou d'un récit préparé en classe". Il est nécessaire, en effet, que le professeur soit ici le guide de l'élève, sans exiger que l'élève reproduise à la lettre ce qui lui aura été dit. D'ailleurs, le programme n'a donné qu'une indication : rien n'empêche le professeur de varier la forme de ces petits devoirs. Il est bon, d'ailleurs, que ces exercices ne se renouvellent pas trop souvent. Il est essentiel surtout qu'ils soient simples et portent toujours sur des sujets concrets : une image que l'enfant aura vue, un fait curieux dont il aura été le témoin, une solennité, une excursion à laquelle il aura pris part, tout ce qu'il aura pu observer et sentir. Même dans ces conditions, le maître ne procédera qu'avec prudence et par degrés.

La correction des devoirs et des compositions a particulièrement appelé l'attention de l'Inspection générale. En aucun cas, pour les devoirs faits en dehors de la classe, la correction ne doit suivre immédiatement la remise des copies. Pour être précise et vive, elle a besoin de s'appuyer sur la connaissance des devoirs : de la comparaison des fautes le professeur tire parti pour associer à sa correction toute la classe. Qu'il corrige des devoirs ou des compositions, il n'oubliera pas que les fautes sont de valeur très inégales et ne sauraient être notées par le même chiffre inflexible. Il y a telle notation d'une manière équitable, pour accorder enfin à l'intelligence cette sorte de coefficient qui n'est pas un privilège, mais un droit, il suffira aux professeurs élémentaires de se concerter chaque année, dans chaque lycée.

A leur tour, les professeurs, des classes primaires, dont les rapports avec les classes élémentaires sont si étroits, auront à s'entendre avec leurs collègues, de façon que l'enseignement donné de la dixième à la sixième soit bien lié et bien gradué, le domaine de chaque professeur étant délimité aussi nettement que possible. Ceux qui dirigent les classes primaires prendront donc utilement leur part des instructions formulées ci-dessus et dont quelques-unes acquièrent même ici une force nouvelle : tels les principes de la prédominance des exercices oraux sur les exercices écrits, de l'importance attribuée à la récitation, à ces exercices modestes, lecture, écriture, dictée accentuée et ponctuée, qu'il serait périlleux de négliger pour des exercices plus relevés. C'est dans sa simplicité même que l'enseignement élémentaire et primaire de nos lycées puisera sa force. Etre simple à la fois et méthodique, c'est à ce conseil que

tout se ramène ; c'est le fond commun de toutes les instructions données à un personnel qui fait tout son devoir, mais le fera d'autant plus efficacement que ses efforts seront plus nettement orientés vers le même but."

L'enseignement doit être intuitif

DES MUSÉES SCOLAIRES

Ces petits musées scolaires rendent de réels services au maître et aux enfants. Grâce à eux, l'instituteur sera à même de donner ses leçons avec plus de facilité et partant plus de goût. Le cercle de ses connaissances s'élargira. L'esprit d'observation et d'initiative se développera en lui. Il aimera sa classe, sa profession et tous les devoirs qu'elle lui impose.

Les enfants trouveront dans ces collections un aliment à l'instinct naturel de curiosité, principe et base de toute instruction. L'enseignement tout entier y gagnera donc en intérêt et en clarté.

Il est désirable que le musée scolaire soit formé par l'instituteur et les élèves. Les matériaux achetés laissent tout le monde indifférent, lorsque le premier moment de curiosité est passé.

Pas n'est besoin, croyons-nous, de donner une longue énumération des objets à réunir. Nous ne citerons que pour mémoire les arithmomètres, globes, reliefs, cartes géographiques, tableaux historiques (simples couvertures de cahiers) instruments de physique élémentaire, solides géométriques, outils servant à une même industrie, échantillons de produits naturels des trois règnes, échantillons de produits des industries locales, herbiers, minéraux, insectes . . etc., etc.

Quelques spécimens des produits exotiques les plus intéressants pourront, avec avantage, figurer dans le musée.

Nous croyons faire œuvre utile à nos jeunes collègues en leur traçant à grands traits une marche-type à suivre dans les leçons spéciales d'intuition :

1° Placer l'objet même (en grandeur naturelle ou en miniature) sous les yeux des enfants ;

2° Le faire regarder, palper, flairer, goûter, ouïr, selon le cas.

3° Se servir de bonnes gravures si l'on ne possède pas l'objet ;

4° Décomposer logiquement l'objet : définition, parties, matière, couleur, forme, propriétés, usages, parties accessoires. Faire comparer avec d'autres objets connus analogues à celui que l'on étudie.

Par l'observation, la réflexion, la comparaison, l'enfant doit être habitué à trouver par lui-même les choses qu'on veut lui enseigner.

Selon que la leçon s'adresse à l'une ou à l'autre des divisions de l'école, l'application sera rattachée aux exercices d'écriture-lecture, de dessin, d'orthographe, de rédaction.

N'oublions pas les répétitions individuelles ou simultanées, les récapitulations après l'étude de chaque partie principale. Parlons toujours correctement et mettons-nous bien à la portée des enfants. Exigeons des réponses complètes, simples, claires, précises polies.

Ne perdons jamais de vue que l'intuition bien dirigée forme l'éducation des sens, et, lorsque celle-ci est négligée, tout le reste de l'éducation se ressent de leur paresse, de leur engourdissement, de leur insuffisance, d'une façon irrémédiable !

1° Que dans 1 entier il y a $\frac{2}{2}$, $\frac{3}{3}$, $\frac{4}{4}$, etc.

2° Que deux fractions peuvent être représentées par des chiffres différents et cependant avoir la même valeur.

3° Qu'on peut multiplier les 2 termes d'une fraction par le même nombre sans changer la valeur de la fraction.

4° Qu'on peut diviser les 2 termes d'une fraction par le même nombre sans changer la valeur de la fraction.

5° Qu'on rend une fraction 2, 3, 4 fois plus grande, (c'est-à-dire, qu'on multiplie une fraction par un nombre entier) soit en **multipliant** son **numérateur** par 2, 3, 4..... soit en **divisant** son **dénominateur** par les mêmes nombres.

6° Qu'on rend une fraction 2, 3, 4..... fois plus petite, (c'est-à-dire qu'on divise une fraction par un nombre entier) soit en **divisant** son **numérateur** par 2, 3, 4..... soit en **multipliant** son **dénominateur** par les mêmes nombres.

Passant le premier point sous silence, j'indiquerai brièvement la marche à suivre dans les autres cas :

1er point. Dites à vos élèves : Prenez vos ardoises et vous y écrirez les réponses et rien autre chose :

Q. Regardez bien au tableau et répondez ; $\frac{1}{2} =$ combien de $\frac{1}{4}$, de $\frac{1}{6}$, de $\frac{1}{8}$, de $\frac{1}{10}$, de $\frac{1}{12}$, de $\frac{1}{20}$? R. $\frac{2}{4}$, $\frac{3}{6}$, etc.

Q. Nommez quelques autres fractions qui, représentées par des nombres différents, ont la même valeur. R. $\frac{2}{3}$, $\frac{4}{6}$, $\frac{8}{12}$, — $\frac{3}{5}$, $\frac{6}{10}$, $\frac{12}{20}$.

3ème point. Q. Multipliez les deux termes de la fraction $\frac{1}{4}$ par 2, quel est le produit? R. $\frac{2}{8}$. Q. Regardez au tableau (C et D), quelle différence entre la valeur de $\frac{1}{4}$ et $\frac{2}{8}$? R. Aucune.

Q. Vous avez deux gâteaux de mêmes dimensions. Vous divisez un des gâteaux en quatre parties égales, vous en donnez une à Marie, — vous divisez l'autre gâteau en huit parties égales et vous en donnez deux à Joséphine ; quelle différence entre la quantité reçue par les deux personnes? R. Aucune. — Q. Marie a reçu combien de morceaux? R. 1. — Joséphine a reçu combien de morceaux? R. 2. Joséphine n'a-t-elle pas reçu deux fois autant que Marie? R. Non, Joséphine a reçu deux fois autant de morceaux que Marie, mais chaque morceau valait la moitié du morceau de Marie. Elles ont reçu chacune une quantité égale.

Q. Multipliez les deux termes de la fraction $\frac{1}{4}$ par 3, quel est le produit? R. $\frac{3}{12}$. Q. Regardez au tableau, quelle différence entre $\frac{1}{4}$ (A) et $\frac{3}{12}$ (H)? R. Aucune.

Q. Qu'est-ce que vous avez fait pour transformer $\frac{1}{4}$ en $\frac{3}{12}$? R. J'ai multiplié les deux termes par 3.

Après avoir donné plusieurs autres exemples semblables, dites : si vous multipliez les deux termes d'une fraction par le même nombre, quel effet cela produit-il sur la valeur de la fraction? Aucun effet.

La même marche, mais en sens inverse, suffit pour prouver qu'on peut diviser les deux termes d'une fraction par le même nombre sans changer la valeur de la fraction : c'est le quatrième point.

Lorsque les élèves ont compris ce principe, demandez-leur de changer $\frac{12}{16}$, $\frac{10}{12}$, $\frac{15}{20}$, $\frac{14}{16}$ etc., etc., en fractions équivalentes ayant des termes plus faibles. Expliquer que c'est ce qu'on appelle *simplifier une fraction*.

Faites comprendre que de deux fractions équivalentes, c'est la plus simple qu'on doit préférer.

(à suivre)

J. AHERN.

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

IV

Nos Écoles normales

(Pour L'Enseignement Primaire)

1° Nécessité de rendre plus complet l'enseignement pédagogique que l'on y donne et de modifier en conséquence les règlements qui leur sont propres. 2° Création d'Écoles normales pour les filles.

J'ai particulièrement insisté, dans un article précédent, sur la nécessité absolue qu'il y a—pour quiconque désire se livrer à l'enseignement—de bien posséder les principes de la pédagogie et d'être familier avec tous les procédés dont cette science autorise l'emploi, et, à ce sujet, j'ai cru devoir appeler, quoique fort brièvement, le rôle éminemment utile et pratique que jouent nos écoles normales dans notre système scolaire, et aussi le but élevé et patriotique qu'elles réalisent depuis longtemps pour le plus grand bien de l'enseignement primaire et, partant, du peuple lui-même.

C'est, en effet, dans ces institutions que les élèves qui les fréquentent acquièrent graduellement et sûrement cette formation pédagogique si nécessaire, si indispensable même, qui les rendra aptes à bien remplir un jour les fonctions d'instituteur.

Mais aujourd'hui, que l'on demande davantage à l'instituteur, que l'on exige de lui, en un mot, qu'il soit à la hauteur de sa mission, c'est-à-dire qu'il comprenne mieux toute l'importance de ses devoirs et qu'il puisse en même temps se rendre bien compte de toute l'étendue des *besoins actuels* de la société, besoins dont la nature varie encore selon les lieux et les circonstances, il n'est peut-être pas tout-à-fait hors de propos, chers lecteurs, de considérer ensemble s'il ne serait pas bon, opportun même, d'apporter aux règlements et au programme d'études de nos écoles normales, certaines modifications qui, pour peu que l'on tienne compte, ce me semble, du désir si souvent exprimé de voir l'école primaire à la hauteur de sa véritable mission, me paraissent devoir, dans les circonstances, s'imposer à notre sérieuse attention.

Loin de moi, bien entendu, la pensée de me reconnaître un instant la compétence ou l'autorité nécessaire pour exposer nettement devant vous ce que doivent être ces modifications.

Loin de moi surtout le désir de vouloir ici critiquer nos écoles normales qui ont d'ailleurs tant de titres à la reconnaissance du public, et dont tout le passé, si honorable pour elles, doit être pour tous une garantie suffisante du bien qu'elles peuvent encore faire pour le succès de la cause de l'enseignement.

C'est bien, au contraire, en ma qualité de normalien, attaché que je suis de tout cœur à l'*Alma Mater* qui m'a formé et dont j'ai reçu en maintes circonstances des bienfaits que je n'oublie pas, puis aussi en ma qualité d'instituteur soucieux avant tout du prestige dont doit constamment jouir le corps enseignant que j'ose enfin, bienveillants lecteurs, soumettre à votre considération ce qui suit.

Je pense donc,—étant donnés, d'un côté, les développements étonnants que la science pédagogique a prise dans ces derniers temps et, de l'autre, les progrès qu'il nous reste encore à réaliser dans le champ si vaste et si important de l'enseignement primaire en cette province,—qu'il est non-seulement désirable, mais nécessaire que l'on donne plus d'extention à l'enseignement pédagogique et qu'on le spécialise.

Je veux dire que cet enseignement (1) que l'on a donné d'une manière peut-être trop exclusive jusqu'ici, devrait en outre comprendre l'histoire de la pédagogie, (2) la psychologie (2) et un précis au moins de nos lois scolaires (2) : autant de matières dont l'étude,—étant donné l'objet particulier que chacune d'elles présente,—pourrait être considérée comme le digne couronnement, en quelque sorte, d'un enseignement à la fois sérieux et complet.

Car l'instituteur, bien pénétré, en plus, de ces divers sujets, comprendra encore mieux, sans aucun doute, toute la grandeur du rôle qu'il est appelé à jouer dans la société, et aussi toute la prudence et toute l'habileté dont le maître d'école doit faire preuve pour mener à bien l'œuvre si difficile, mais si importante de l'éducation de la jeunesse.

Et pour résumer enfin là-dessus toute ma pensée, je dis donc que l'enseignement pédagogique théorique doit se spécialiser et comprendre des cours distincts et suivis sur l'éducation, la méthodologie, l'histoire de la pédagogie, la psychologie, l'hygiène et les lois scolaires.

Et si, maintenant, l'on trouve juste et bien fondé ce qui précède, il faut bien alors admettre la nécessité d'amender, de modifier les règlements propres aux écoles normales de façon, par exemple, à augmenter le cours d'une année, et cela afin de permettre plus facilement l'introduction de ces cours nouveaux et donner ainsi aux élèves l'occasion d'approfondir davantage l'étude des langues et des sciences.

Ces quelques considérations, ce me semble, s'imposent à cette heure même à l'attention de tous ceux qui s'intéressent au succès de nos écoles normales et de l'enseignement primaire en cette province.

Mais ce n'est pas tout. Ces écoles normales, on doit, pour les filles du moins, les fonder de façon qu'elles puissent répondre aux besoins de la population, c'est-à-dire en nombre suffisant.

Et, à ce sujet, le public est heureux d'apprendre—et il n'en saurait être autrement—que le gouvernement se propose de doter enfin Montréal d'une école normale de filles.

(1) Je n'entends parler ici que de l'enseignement théorique.

(2) NOTE DE LA RÉDACTION :—À l'École normale Laval, les élèves du cours modèle reçoivent les principales notions de l'histoire de la pédagogie et de la psychologie, et les élèves du cours académique étudient la psychologie en entier ; les élèves des trois années apprennent les lois scolaires et ceux de première année l'hygiène. Il n'y a pas de doute que si une année préparatoire ou supplémentaire était ajoutée au cours de nos écoles normales, les matières mentionnées plus haut pourraient être enseignées d'une manière plus parfaite.

C'est là, certes, une mesure qu'il importait d'accomplir depuis longtemps. Car la région de Montréal, si importante par son étendue, sa richesse, son commerce et le chiffre de sa population, méritait bien avant aujourd'hui d'avoir une école normale où les institutrices pussent se former.

Espérons que le gouvernement actuel, qui donne ainsi des marques si évidentes de l'intérêt qu'il porte à cette grave question de l'enseignement primaire, saura enfin par des mesures opportunes et progressives, augmenter encore le prestige dont jouissent nos écoles normales, d'où sortent chaque année ces maîtres et ces maîtresses diplômés qui, à l'instar des missionnaires de la religion, s'en vont eux aussi dans toutes les directions porter aux petits, aux jeunes intelligences, la connaissance des choses qui les entourent et qu'il leur importe de savoir.

Concluons donc en disant que des écoles normales dépend le service de la cause de l'enseignement primaire, et que, pour cette raison, elles requièrent toute l'attention et toute la sollicitude des gouvernements autant qu'elles méritent l'encouragement et les sympathies de tous les amis de l'éducation.

N. BRISEBOIS.

Chronique pédagogique

La bonne humeur à l'école.—Dans l'*École nouvelle*, M. Ardant, sous une forme humoristique, recommande à ses collègues la bonne humeur. Il fait parler un directeur d'école qui morigène un jeune adjoint.

“ Quarante élèves sur quarante-cinq n'ont rien fait ce matin. Vous étiez vous-même incapable de les faire travailler. Vous avez passé une heure—la meilleure—en réprimandes et en reproche. Et il vous manquera aujourd'hui, toute la journée, ces deux qualités indispensables : l'entraîn et la bonne humeur. Crovez-moi : évitez, le matin, toute cause de mécontentement pour vous, comme pour vos élèves. Reportez toujours le règlement des comptes à la fin de la journée. Commencez votre classe le sourire sur les lèvres et la gaieté au cœur... Cette bonne humeur, vous la communiquerez à votre auditoire... Ainsi, vous vous fatiguerez beaucoup moins, et vos élèves, mieux disposés, profiteront beaucoup plus de votre enseignement. ”

Coup d'œil à l'étranger.—En Allemagne, il faut constater avec M. Simonnot, du *Manuel général*, une marche ascendante dans le taux des émoluments des maîtres. En 1886, le traitement moyen était, pour les instituteurs, de 1-292 marcs (\$523.00) et, pour les institutrices, de 1,108 marcs (\$277.00)

Il s'élève en 1896, pour les premiers, à 1,583 marcs (\$395.60), et, pour les dernières, à 1,279 marcs (\$319.00) Ajoutons que ces traitements viennent encore d'être relevés par une loi postérieure à la statistique (3 mars 1897). On voit qu'en Prusse, la situation pécuniaire des instituteurs et institutrices est sensiblement supérieure à celle de leurs collègues canadiens. Enfin, les sacrifices consentis par l'Etat et les communes ont suivi une progression plus forte encore. Les fonds affectés au budget de l'enseignement primaire sont en augmentation de 60 % (115,685,325 marcs en 1886 : 185,917,495, en 1896). Sur cette somme, la part contributive de l'Etat est d'environ 40 % et celle des communes, de 43 %. Le reste (17 %) provient de fondations locales.

Tel est le bilan de ces dix dernières années pour l'enseignement primaire en Prusse. Il est, on en conviendra, tout à l'honneur de ce pays, qui ne cesse de mettre l'école au premier rang de ses préoccupations.

L'art à l'école.—L'Allemagne n'est pas seulement en progrès avec ses cours d'adultes. Le progrès de l'art allemand mérite encore d'être mis en lumière ; c'est ce que fait M. S. Rocheblave dans une causerie. L'art allemand actuel a beaucoup de qualités par lesquelles il pourra bientôt rivaliser avec l'art français.

M^{me} Thiébaud, dit le *Journal des Instituteurs*, voudrait qu'en France on mit nos élèves-maitres et élèves-maitresses des écoles normales en contact avec les choses de l'art. Notre confrère avoue que c'est toujours avec tristesse que, visitant une classe ou une chambre d'institutrice, elle voit, en place d'honneur, le grossier chromo aux couleurs heurtées, aux formes confuses, choisi le plus souvent, un jour de foire, à la ficelle qui réunit les images de sainteté, aux tzars et aux sujets les plus variés. Cette image fait tache dans l'œuvre d'éducation si bien commencée par nos écoles normales.

« Elle ne répond pas aux études littéraires, elle ne répond pas non plus aux très beaux chœurs appris et exécutés. En littérature, en morale, en musique, nous avons recherché ce qu'il y avait de meilleur, de plus pur, de plus grand, pour en nourrir nos élèves, et voilà qu'elles sont encore exclues de toute une région de l'idéal. Elles en sont encore aux images d'Epinal, aux grossières fleurs en papier, une fois qu'elle nous ont quittées. Leur goût ne se distingue pas du goût ambiant. Je pense à la campagne ; car à la ville la question est autre, l'œuvre d'art éclate à chaque pas ; elle est au musée, à la cathédrale, à l'hôtel de ville, à l'étalage de tel orfèvre, etc. Mais à la campagne, où trouver l'œuvre d'art, que cette campagne soit au nord ou au midi, à l'est ou à l'ouest ? »

La correction des devoirs.—M. Francisque Sarcey, dans un "Fagot" du *Temps*, expose ses vues sur la correction des devoirs. Il se rappelle les longues heures passées sous la lampe à relever les solécismes, à raccommo-der des phrases boîteuses, et il se demande s'il rendait aux élèves un service qui valait la peine prise et le temps perdu...

« C'est à peine si quelques-uns jetaient un coup d'œil distra-ict sur les coups de crayon qui les avertissaient d'une faute, et le lendemain ils la recommettaient de plus belle avec une parfaite insouciance. »

Que faire alors ? M. Sarcey répond :

« Il me semblait que j'obtenais bien plus de résultats, tout au moins auprès des bons élèves, en corrigeant devant eux à haute voix la copie d'un camarade, appuyant sur l'éloge aux bons passages, glissant avec discrétion une critique ou un conseil quand se présentait la faute, tâchant de refaire moi-même et les excitant à refaire avec moi la phrase manquée.

« Je n'ignore pas que dans l'Université on sait bon gré aux professeurs qui corrigent beaucoup de copies et que les parents en veulent à celui qui ne rend pas les devoirs annotés.

« Je serais pourtant assez de l'avis de M. Proix. C'est un travail très ingrat, très pénible, qui porte moins de fruits qu'on ne semble croire.

« Il n'est pas à souhaiter que les professeurs s'en déchargent ; mais ils en pourraient prendre plus à leur aise, sans que leur classe en souffrit. »

La pédagogie pratique.—Ceux qui visitent les écoles primaires ont la satisfaction d'entendre de bonnes leçons. Mais s'ils constatent de louables intentions, de l'effort pour mieux faire, ils ont quelquefois le regret de n'assister qu'à des exercices vagues, mal définis, dans lesquels il est difficile, paraît-il, de reconnaître les traces d'un enseignement oral bien compris.

A l'école, dit le *Bulletin des Hautes-Pyrénées*, "chaque séance consacrée à une matière d'enseignement doit être divisée en trois parties : une est réservée à l'interrogation, une autre à la leçon proprement dite, et la troisième est consacrée au résumé.

« L'interrogation porte sur des sujets précédemment étudiés, le plus souvent sur le dernier. Elle a pour but de *relier* la leçon du jour à la leçon précédente et de *vérifier* si cette dernière a été comprise et retenue. S'il est utile de bien établir entre les diverses parties d'une même matière une liaison qui permette à l'élève d'en saisir la suite logique, il importe encore de s'assurer que les notions apprises ont pénétré dans les jeunes intelligences. C'est le seul moyen d'avancer sur un terrain solide, de construire sur le roc et non sur le sable. L'interrogation mérite donc plus d'attention qu'on ne lui en accorde généralement, aussi est-il nécessaire d'insister sur les principales conditions qu'elle doit remplir. »

D'autre part, sous prétexte de faire régner l'émulation dans la classe, ne tolérons pas que les élèves répondent en même temps.

“ On ne sait dès lors à qui attribuer le mérite de la solution ; ce sont toujours les mêmes qui fournissent les réponses, ceux qui sont lents et peu éveillés ne répétant que des sons. Voici comment il convient de procéder : on pose la question à toute la division et l'on désigne ensuite l'enfant qui doit la résoudre. Si celui-ci reste muet, on s'adresse à un autre jusqu'à ce que la réponse soit donnée d'une manière exacte et complète. De cette façon, il y a de la vie et de l'entrain, tout le monde est tenu en haleine et l'on se débarrasse d'une bien désagréable cacophonie. Les réponses seront donc individuelles, faites à haute et intelligible voix. ”

Enfin, il y a le résumé de la leçon à faire apprendre par cœur.

“ Certes, nous ne pouvons songer à mettre dans la mémoire les longues pages du livre et les nombreux détails de chaque leçon, mais nous devons lui confier ce que chaque sujet a d'essentiel ; c'est dire qu'un résumé devient nécessaire. Ce précis formera souvent la conclusion, nous allons dire la péroraison de la leçon. Très net, très court et vivement écrit, il sera plutôt l'œuvre du maître, car les qualités qu'il doit réunir sont inconnues de nos écoliers. S'il n'existe pas dans les livres, il sera transcrit sur les cahiers et l'on exigera qu'il soit récité mot à mot au début de la séance suivante. ”

Nous appelons l'attention des maîtres sur ces excellents conseils.

Nous croyons qu'ils en reconnaîtront l'importance et qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour les faire passer dans la pratique quotidienne de la classe.

Les méthodes d'observation et d'enseignement dans les écoles. — Nous appelons l'attention des instituteurs et des institutrices sur les questions suivantes que pose le *Bulletin du Rhône* au personnel de la région : *Comparer, au point de vue de l'attention et de la fatigue remarquées chez les enfants : 1° les différents jours de la semaine, 2° les différentes heures de la journée.*

“ Un bon maître sait reconnaître les marques d'attention ou de fatigue, soit dans la classe en général, soit sur chaque élève, en les distinguant de la dissimulation et de la paresse. Il sait aussi distinguer l'attention normale de l'excitation qui peut coïncider avec l'attention.

“ On devra distinguer l'influence de l'heure ou du jour de celle de l'objet de l'enseignement ; et pour cela on pourra intervertir quelquefois l'ordre des enseignements. Une modification de l'emploi du temps sera autorisée pour cette expérience. ”

Une deuxième question, non moins intéressante, est posée : la docilité est-elle souvent ou ordinairement un signe de moindre vigueur intellectuelle ou morale ?

Il importe de distinguer la docilité intellectuelle et la docilité morale ; de rechercher “ si l'initiative intellectuelle (curiosité, esprit de réflexion ou de critique) et cette originalité dont l'excès est l'esprit de contradiction coïncident avec l'indiscipline ; ou, au contraire, si en moyenne, les enfants les plus dociles et les plus agréables à diriger sont les enfants les plus zélés, les plus curieux et les plus personnels.

“ Ces réflexions et celles qui accompagnent la première question n'ont d'autre but que de suggérer l'idée du cadre à adopter et des précautions à prendre. Elles ne prétendent nullement limiter ni enchaîner l'initiative des maîtres, et chacun trouvera certainement à y ajouter. Par exemple, on pourra juger commode et utile de fixer et d'illustrer par des graphiques telles ou telles observations. ”

De telles études sont propres à rendre la tâche du maître plus facile et à appuyer les programmes ou les emplois du temps sur les données fournies par la science psychologique.

Une autre idée ingénieuse qui mérite d'attirer l'attention de nos lecteurs est celle que développe M. Charron, dans le *Petit Provincial*. Notre confrère soutient que si, à tour de rôle, une fois par semaine, par exemple, les enfants du cours supérieur étaient appelés à donner à leurs camarade une leçon quelconque, cela leur serait profitable à plusieurs points de vue ainsi qu'à leurs condisciples.

“ Naturellement, l'instituteur fournira à l'élève chargé de la leçon tous les livres nécessaires, les gravures qui se rapportent à son sujet, etc. Il exigera la préparation écrite de la leçon que l'enfant transcrira sur le carnet de l'instituteur. Il est bien évident que ce travail préparatoire de l'élève lui apprendra à penser, à réfléchir, à chercher les matériaux de sa leçon, à les choisir, à les coordonner et à développer sa pensée. ”

D'autre part, au moment de la leçon, " il faudra bien que l'élève, s'il y a lieu, surmonte sa timidité naturelle, qu'il parle, qu'il surveille son langage, car il aura en face de lui des auditeurs impitoyables qui ne se feront aucun scrupule de relever ses expressions incorrectes et de lui poser des questions souvent insidieuses. Son travail écrit au préalable et sa leçon orale seront pour lui un très utile exercice de langue et de composition française."

La leçon faite par l'élève n'est d'ailleurs pas un procédé nouveau ; l'abbé Gaultier et les créateurs de l'école mutuelle peuvent avoir encore des imitateurs, " et nous nous en servons encore dans nos classes en employant les moniteurs dans les écoles nombreuses où il n'y a qu'un seul maître. Il a autrefois produit d'excellents résultats : il peut en produire encore entre les mains d'un maître habile et expérimenté."

" Journal des Instituteur."

Méthodes et procédés d'enseignement.—M. Deslandre, dans le *Bulletin de l'Union des Instituteurs de la Seine*, félicite les inspecteurs autrichiens qui, depuis six ans, ont patronné dans les écoles l'*écriture droite*. En Autriche, il n'y a plus qu'une façon d'écrire, en caractères droits, bien lisibles, sans fioritures et sans élégances penchées. On y a condamné l'écriture anglaise qui imprime à la tête un mouvement désagréable, à l'œil une direction fatigante et à la moitié du corps une allure contrainte. M. Deslandre demande la permission " de lancer un coup de pied dans la calligraphie britannique.

" Il est indiscutable que l'écriture droite est la plus logique, la plus rationnelle, la plus naturelle.

" Tout ce qui nous entoure observe cette position native. Examinons les arbres, les céréales, les plantes, tous les végétaux, en un mot, n'ont-ils pas une position verticale ? *On met un tuteur à ceux qui se permettent une inclinaison*. Voyons l'homme lui-même ainsi que tous les animaux, n'ont-ils pas une attitude perpendiculaire au sol ?

" Observons le travail des hommes : les ouvrages de maçonnerie, les murailles, maisons, hauts édifices, n'ont-ils pas la direction du fil à plomb ? Je ne vois guère, faisant exception à la règle, que la *Tour de Pise* qui, du reste, fait bien parler d'elle à ce propos."

M. Rigault, s'occupant de l'enseignement de l'écriture, dans le *Petit Provincial*, recommande la leçon commune aux grands et aux petits. Voici son procédé :

" La leçon expliquée, je déplace mes deux divisions de telle sorte qu'un élève du cours préparatoire soit placé à côté d'un élève du cours élémentaire. Cela fait je donne à chacun des petits un moniteur qui est naturellement l'élève du cours élémentaire situé à sa gauche, ce dernier étant mieux disposé que tout autre pour pouvoir, tout en restant à sa place, surveiller son jeune apprenti. Ensuite, je préviens la classe que les efforts de chacun des élèves des groupes de deux seront également récompensés."

Et notre collègue résume ainsi les avantages qu'il retire de son procédé :

" 1° Il excite l'émulation des moniteurs ; et j'ai vu maintes fois ceux-ci discuter ensemble, en récréation, afin de savoir lequel de leurs jeunes élèves faisait mieux ses—*a*—ou ses—*d*—. Cette discussion de principes, entre élèves d'une même classe, n'est-elle pas déjà un résultat satisfaisant.

" 2° Il permet aux plus grands de revoir en même temps que les petits les détails de chaque lettre.

" 3° Il facilite la tâche du maître qui, lorsque la classe est nombreuse, ne peut pas toujours voir en détail tous les cahiers en une seule séance.

" 4° Enfin, il développe les sentiments de fraternité qui doivent régner dans une classe ; le maître recommandera aux moniteurs de s'occuper de leurs élèves, de les guider, de les défendre au besoin, non seulement pendant la leçon d'écriture, mais en toute occasion, dans la cour et dans la rue comme dans la classe."

M. Poirson continue, dans le *Maître pratique*, à extraire les meilleures pages de son " Carnet d'inspecteur ". Nous nous faisons un plaisir de reproduire le passage suivant :

" L'enseignement de l'histoire sera concentrique, c'est-à-dire que l'enfant, dans le temps de la scolarité, verra au moins quatre fois le cours d'histoire de France.

" On ne s'occupera pas seulement de l'histoire des " batailles " mais aussi et surtout de l'histoire de la civilisation, de celle du peuple.

L'histoire contemporaine sera l'objet de soins tout particuliers ; on insistera sur les causes et les conséquences des faits ; on comparera le présent au passé ; une époque à une autre. ”

La réforme de l'orthographe

Voilà, en résumé, les principales modifications que les réformateurs de France veulent apporter à l'orthographe française :

1° Notation uniforme du *pluriel des noms et adjectifs* par *s* ; d'où substitution de *s* à *x* à la fin des mots : *neveux, balcaus, animaux, épous, heureux, je veus*. *x* ne doit être maintenu que là où il se prononce : *silex*.

2° Suppression des consonnes doubles partout où on prononce une consonne simple : *cantonier, sifler, alonger, bagare, bok*. Surmonter d'un accent grave ou aigu (suivant les cas) l'*e* précédant la consonne supprimée : *tulêle, éforts, je regrète, épicuriène*. Là où elles se prononcent toutes deux, maintenir les deux consonnes : *illogique, horreur*.

3° Suppression de *h* muette dans les groupes *ch, rh, th* : *cronique, rétorique, téologie*. Substitution de *f* à *ph* : *fénouêne, ortografe*.

4° Substitution de *i* à *y*, partout où on prononce *i* simple : *analise, mistère, piramide* ; — mais *balayer, envoyer, paysan*.

5° **Lettres parasites.** Supprimer, dans le corps des mots, les lettres qui sont sans rapport avec la langue ou la prononciation ; par suite, retrancher le *p* de *baptême, sept, sculpture, dompter*, l'*h* de *adhérer*, etc.

A travers les écoles primaires

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

M. F.-X.-E. BÉLAND

MASKINONGÉ, 27 juillet 1898.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 1897-98.

Je suis heureux de pouvoir constater que la plupart des écoles de mon district d'inspection ne laissent que peu de chose à désirer sous le double rapport de l'ordre et du progrès ; les instituteurs et les institutrices qui les dirigent rivalisent de zèle dans l'accomplissement de leur devoir. Sans doute, on trouve, ici comme ailleurs, cette catégorie de titulaires dont la somme de connaissances pédagogiques est bien restreinte ; mais, au moins, il n'y a pas de mauvaise volonté, ce qui mérite bien d'entrer en ligne de compte.

Je constate aussi avec plaisir que les gratifications accordées par le gouvernement de la province aux instituteurs et aux institutrices laïques les plus méritants ont eu pour effet immédiat d'activer le zèle et de stimuler au travail un bon nombre d'entre eux ; mais il faut l'avouer, la somme destinée à cette fin n'est pas suffisante pour récompenser tous ceux qui méritent de l'être.

Le gouvernement, en accordant ces primes d'encouragement à ceux qui sont dans l'enseignement, a fait un acte patriotique et national, acte destiné à ranimer le courage de ceux dont les faibles émoluments ne suffisent pas pour se procurer les choses essentielles à la vie : ce qui aura pour effet l'accroissement des progrès dans une proportion considérable.

Je dois aussi déclarer que les conférences pédagogiques données aux instituteurs et aux institutrices ont déjà produit d'excellents résultats et promettent beaucoup pour l'avenir.

La plupart des titulaires n'ont pas eu l'avantage de suivre les cours de pédagogie donnés dans les écoles normales, et n'ont pu, par conséquent, se former à cette excellente méthode qui s'apprend dans ces écoles fondées et soutenues par l'Etat. Il n'est pas étonnant que plusieurs ne puissent réussir dans cet art si difficile d'instruire la jeunesse et de former l'enfance.

Il faut quelqu'un pour leur expliquer ces méthodes, leur donner une direction pédagogique et les pousser à agir avec unité dans les méthodes à suivre. Eh bien! ce quelqu'un, ce sera l'inspecteur qui donnera des conférences pédagogiques aux instituteurs dans chacune des municipalités scolaires de son district d'inspection; ce sera encore une revue pédagogique qui viendra tous les mois répéter et confirmer ce que l'inspecteur leur aura dit dans ses conférences. Espérons, par conséquent, qu'avant longtemps, le gouvernement enverra gratuitement à tous les membres du corps enseignant cette excellente revue pédagogique, publiée à Québec, dont le rédacteur en chef est M. C.-J. Magnan, professeur à l'École normale Laval.

Toutes les écoles modèles ou supérieures, sauf deux, méritent une mention honorable. Dans chacune de ces écoles, où les élèves sont nombreux, l'instituteur a le secours d'un assistant qui enseigne aux élèves les moins avancés, sous la surveillance du titulaire en chef qui consacre tout son temps aux élèves des classes supérieures. Les titulaires de ces écoles ont fait un grand travail et ont bien réussi.

Au premier rang figure l'école modèle de Dumontier (St-Léon), suivie de près par celle de Maskinongé. Chaque municipalité devrait être forcée d'avoir son école modèle; et cette école devrait toujours être dirigée par un homme, pour le cas d'une école de garçons ou pour une école mixte. Plusieurs municipalités florissantes sont encore privées des avantages d'une école modèle, et cela par le mauvais vouloir des commissaires qui malheureusement sont souvent choisis parmi les gens privés de toute instruction.

Plusieurs municipalités ont travaillé à améliorer leurs maisons d'école et leur mobilier.

Les secrétaires-trésoriers tiennent bien leurs livres, seulement, plusieurs laissent accumuler les arrérages; *ce qui est cause* qu'un certain nombre d'institutrices ne sont pas payées *régulièrement*. Je suis d'opinion que l'on ne saurait tenir trop strictement à ce que les maîtres soient payés tous les mois. Il n'en coûterait pas plus cher aux contribuables, et les institutrices y trouveraient un motif d'encouragement à bien s'acquitter de leurs devoirs.

Je vous mentionnerai d'une manière spéciale les titulaires dont les noms suivent. Beaucoup d'autres ont bien rempli leurs devoirs; mais ceux-ci se sont distingués entre tous par leur zèle et par les progrès qu'ils ont fait faire aux enfants qu'on leur a confiés. Ce sont les suivants par ordre de mérite :

Mlles Emma Lesage, à St-Léon; Léda Dufresne, à la Banlieue de Trois-Rivières N° 2; MM. Ernest Magnan et Alphonse Deléglise, à Maskinongé; Mlles Jose-Anna Massicotte, à Maskinongé; Marie-Héloïse Caron, à Shawinigan; M. Victor Milot, à St-Barnabé; Mlles Evelina Plourde, à St-Alexis; Délima Comeau, à Yamachiche; M. Onésime Renaud, à Maskinongé; Mlles Emma Garceau, à la Pointe-du-Lac; Edouardine Sansfaçon, à la Rivière-du-Loup N° 2; Azilda Paquin et Sophie Lupien, à St-Léon; Amanda St-Ives, à St-Elie; Emma Massicotte et Mme Deléglise, à Maskinongé; Anna St-Pierre, à la Rivière-du-Loup No 2; Léda Chevalier et Rose-Anna Alary, à la Pointe-du-Lac; Olive Lefebvre et Rose-Anna Déziel, à St-Justin; Joséphine Comeau et Marie-Louise Vaillancourt, à Yamachiche; Bernadette Turcotte, à Shawinigan; MM. Lazare Villeneuve et Ovila Duchesnay, à St-Justin; Téléphore Ferland et Edouard Deslormes, à St-Didace.

Ci-joint la classification des municipalités scolaires, par ordre de mérite, conformément au paragraphe 14 de l'article 13 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique :

Nos. d'ordre.	NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Nombre d'écoles en activité.	État des maisons d'école, des dépendances, etc.	État du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiements.	Total des points conservés sur 50 accordés.	NOTE GÉNÉRALE OBTENUE.
1	Trois-Rivières.....	7	7	8	8	9	10	42	Excellent.
2	Rivière-du-Loup No 1.	2	7	6	6	10	10	39	Très bien.
3	Maskinongé.....	3	9	6	7	6	10	35	"
4	Dumontier (St-Léon)..	10	6	7	6	8	7	34	"
5	Rivière-du-Loup No 2.	3	6	7	6	7	7	33	"
6	Pointe-du-Lac No 2....	1	5	5	8	8	6	32	"
7	{ Banlieue des Trois-Rivières No 1.....	1	5	5	5	8	8	31	"
	{ Yamachiche.....	13	4	6	6	7	7	30	Bien.
8	{ St-Justin.....	4	3	5	7	7	8	30	"
	{ Ste-Ursule.....	8	5	5	5	8	6	29	"
9	{ Banlieue des Trois-Rivières No 2....	3	4	4	6	8	7	29	"
10	St-Etienne.....	3	4	5	5	7	7	28	"
11	St-Edmond.....	1	5	5	5	5	6	27	"
12	St-Mathieu.....	2	5	3	5	9	4	25	"
13	Shawinigan.....	6	5	5	5	4	5	24	Médiocre.
	{ St-Elie.....	4	5	4	4	4	4	22	"
14	{ St-Sévère.....	4	4	5	4	5	4	22	"
	{ Pointe-du-Lac No 1.	5	3	5	5	4	5	22	"
	{ St-Alexis.....	5	5	4	4	4	5	22	"
15	{ St-Didace.....	8	4	4	4	4	5	21	"
	{ St-Paulin.....	6	4	4	3	5	5	21	"
16	Peterborough.....	1	3	5	4	5	3	20	"
	{ St-Barnabé.....	9	4	3	3	4	5	19	Mal
17	{ Ste-Flore.....	8	4	4	3	3	5	19	"
18	Hunterstown.....	2	4	4	3	4	4	19	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

F.-X.-E. BÉLAND,

Insp. d'écoles.

M. J.-E. BELCOURT

NICOLET, 21 juillet 1898.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état des écoles de mon district d'inspection pour l'année scolaire 1897-98.

Ce district compte 27 municipalités, 190 écoles sous contrôle, 3 écoles indépendantes que je suis tenu de visiter, et 11 écoles modèles indépendantes, dont 10 couvents, et une école tenue par les frères du Sacré-Cœur.

Ces différentes institutions ont été fréquentées, cette année, par 8,355 élèves et l'assistance moyenne s'est élevée à 6,255, soit 75 pour cent.

Le programme d'études a été mieux suivi et les règlements scolaires mieux observés que par le passé. Toutes les institutrices de mon district, qui ont la direction de quelque école, sont munies d'un brevet, et je n'en ai pas rencontré d'assez peu instruites pour ne pas pouvoir instruire les enfants confiés à leur direction.

L'éducation a été donnée avec plus de soin aussi, ce que j'ai pu constater par moi-même, et par les bonnes remarques faites en ma présence. Les progrès de l'année sont aussi de beaucoup supérieurs à ceux des années passées, et ce résultat, je n'ai pas été le seul à le constater. Les conférences de l'automne dernier et les gratifications accordées aux institutrices, tels ont été les éléments qui ont produit ces bons résultats. J'ai remarqué, surtout dans les grandes paroisses, une émulation, un zèle plus qu'ordinaire, non seulement chez les institutrices et les élèves, mais même chez tous ceux qui portent intérêt à l'éducation. L'attention de ces derniers a été éveillée par ces réformes si importantes, et le bien produit a été, suivant moi, assez extraordinaire. On va maintenant jusqu'à faire concourir, pendant les vacances, les élèves de toutes les écoles d'une municipalité qui ont le mieux figuré à l'examen de fin d'année.

Sur les 193 écoles de mon district, les progrès ont été *excellents* dans 92 ; *bons* dans 68, et *médiocres* dans 33. Comparé avec le passé, ce résultat est tout à fait satisfaisant.

Dans mon district, nous n'avons pas de livres absolument propres pour l'enseignement des histoires de la manière que le veut le programme d'études. Un livre contenant des leçons de choses sur différents sujets intéressants et instructifs devrait être entre les mains de chaque institutrice, car, sans ce livre, un certain nombre d'institutrices ne peuvent donner d'une manière avantageuse ces leçons de chose qu'exige le programme. Il y a dans mon district quelques municipalités qui sont bien pauvre, où le taux de la cotisation est élevé. Dans ces municipalités, je n'ai pas exigé que tout fût absolument en parfait état, maison d'école et mobilier, surtout après deux années de mauvaises récoltes.

J'ai remarqué que la perception des cotisations s'était faite plus difficilement que par le passé.

Les secrétaires, à l'exception de deux, tiennent leurs livres de comptes d'après la méthode officielle, et tous ont l'habitude de faire auditer ces comptes chaque année.

J'ai fait cette année deux cents quarante visites d'école, et j'ai donné des conférences dans quinze endroits de mon district.

Ci-suit la classification, par ordre de mérite, des municipalités de mon district d'inspection :

Nos. d'ordre.	NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Nombre d'écoles en activité.	État des maisons d'écoles, des dépendances, etc.	État du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'étude.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Total des points conservés sur 50 accordés.	NOTE GÉNÉRALE OBTENUE.
1	Nicolet (ville).....	2	10	10	8	8	10	46	Excellent
2	La Baie-du-Febvre....	11	7	7	8	8	8	38	Très bien
3	{ St-Bonaventure	6	7	8	8	8	6	37	"
	{ St-Thomas.....	2	5	8	8	8	8	37	"
4	{ Nicolet (paroisse)...	11	9	6	8	7	6	36	"
	{ St-Célestin No 1....	3	7	6	7	10	6	36	"
5	St-Elphège.....	5	6	5	8	8	6	33	"
6	N.-D. de Pierreville..	4	6	5	7	7	7	32	"
7	{ S.Thomas (paroisse)	5	6	4	6	7	8	31	"
	{ Ste-Angèle de Laval	4	7	6	6	6	6	31	"
	{ St-Guillaume.....	13	7	5	6	6	6	30	Bien
8	{ Ste-Gertrude	7	5	4	7	6	8	30	"
	{ St-Sylvère.....	7	5	4	7	7	7	30	"
	{ St-Grégoire.....	11	6	5	7	8	4	30	"
	{ St-Wenceslas.....	7	5	4	8	7	4	28	"
9	St-Zéphirin.....	12	6	4	6	6	6	28	"

Nos d'ordre	NOMS DES MUNICI- PALITÉS.	Nombre d'écoles en activité.	Etats des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Total des points conservés sur 50 accordés.	NOTE GÉNÉRALE OBTENUE.
10	{ St-Frs-du-Lac (vil.)	1	5	4	6	6	6	27	Bien
	{ Ste-Monique	12	6	4	7	5	5	27	"
	{ St-Célestin No 2.....	5	5	4	5	8	5	27	"
	{ St-Samuel.....	4	4	4	5	10	4	27	"
	{ Ste-Eulalie.....	7	5	4	6	6	5	26	"
	{ St-Léonard	8	5	4	6	6	5	26	"
11	{ Bécancour	11	5	4	6	6	5	26	"
	{ S. Brigitte desSaults	10	5	4	5	6	6	26	"
	{ St-Frs-du-Lac (par.)	7	5	4	5	2	6	26	"
12	{ St-Pie-de-Guise.....	7	5	4	5	5	6	25	Passable
	{ Ste-Perpétue	6	5	5	4	6	5	25	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. BELCOURT,
Inspecteur d'écoles.

Hygiène Scolaire

LA PROPRETÉ est une notion qui s'apprend comme les autres ; et la bonne tenue de l'établissement scolaire, dans toutes ses parties, doit être telle qu'elle puisse servir d'exemple.

La propreté chez l'élève est de rigueur. De là l'obligation pour l'éducateur d'inspirer à l'élève que le respect de soi-même se fortifie par la propreté de la personne. La pratique de l'eau, trempe, aguerrit les nerfs, leur donne la force, le calme, l'énergie et la fierté.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HYGIÈNE.—L'hygiène est une science d'application, qui étudie l'homme, lui apprend à user de tout ce qui l'entoure, et à se placer dans les conditions les plus favorables au point de vue du fonctionnement régulier de tous ses organes et de toutes ses facultés. L'importance de l'enseignement de l'hygiène résulte donc de l'importance de la santé sans laquelle l'homme, quelque instruit qu'il soit, compte pour bien peu comme valeur sociale.

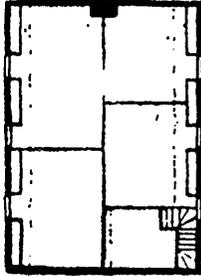
L'hygiène privée traite des connaissances qui s'appliquent à l'homme pris isolément. Pour bien comprendre l'hygiène publique, il faut avoir une connaissance approfondie de l'hygiène privée qui embrasse tous les éléments de la science. De là l'obligation de l'enseignement de l'hygiène privée dans nos écoles.

DR J.-I. DESROCHES.

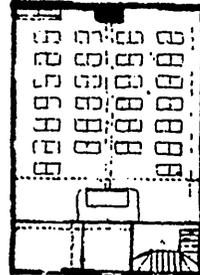
SÉRIE N° 8.

MAISON D'ÉCOLE POUR 52 ÉLÈVES.
— GRANDEUR 34'x25' —
COÛT APPROXIMATIF \$ 800⁰⁰.

D Cuisine
E Salle.
F Chambre
G Salon.
H Boudoir.

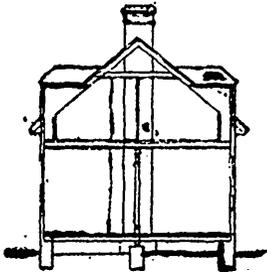


MANSARDES

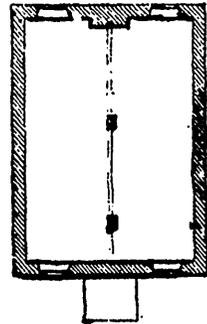


A Classe.
B. Vestibule
C. Vestiaires.

1ER ETAGE.



SECTION.



FONDATION.

Echelle 24 Pieds au Pouce.

W. H. H. H.
1880

METHODOLOGIE

La lecture

La première leçon de lecture doit être donnée dès le jour où l'enfant entre pour la première fois à l'école primaire. Il importe de rendre l'élève *actif* le plus tôt possible : tant qu'il ne sait pas lire couramment, son rôle est par trop ennuyeux en classe. C'est pourquoi cette branche doit être enseignée à l'aide des procédés les plus rapides.

La meilleure méthode (procédé pour parler plus proprement) de lecture, c'est celle qui est dite *méthode de la Nouvelle épellation* ou méthode *phonique*.

Par ce procédé, le mot est considéré comme un composé de *syllabes* et non comme un composé de lettres. Dans la syllabe on distingue deux éléments : le *son* et l'*articulation* qui le modifie.

On commence par l'étude des signes des sons, qu'ils soient représentés par une lettre ou par plusieurs et l'on fait lire

A, E, É, È, I, Y, O, Ô, U,

IN, ON, OU, OI, EU, UN, AN, etc.,

sans tenir compte des lettres et des accents. On apprend ensuite à distinguer les signes des articulations, en leur donnant des noms aussi peu sonores que possible, et

B, P, M, Q, CH, GN

se lisent : *be, pé, me, ke, che, gne*, etc., etc. D'après ce procédé, le mot *cheval* se lit : *ché e, che, ve al, val* : CHEVAL.

Il n'est pas nécessaire d'enseigner tous les sons et toutes les articulations avant d'aborder l'étude des mots et des phrases. Il est préférable de n'enseigner que quelques sons et quelques articulations (1), puis combiner immédiatement ces éléments. On ne présente d'abord que deux ou trois voyelles, puis autant de consonnes avec lesquelles il est facile de former des syllabes et des mots qui désignent des êtres connus de l'élève. Dès la première semaine de classe, il est en mesure de lire seul de petites phrases, et l'école est pour lui un lieu attrayant. Il est tout fier, le pauvre petit, au bout de quelques jours, de pouvoir lire des mots qu'il comprend.

C.-J. MAGNAN.

ETUDE SUR L'ARTICLE

(Pour l'Enseignement Primaire)

Avant de parler de l'*article* il est nécessaire de dire ce qu'on entend par un *nom déterminé* et par un *nom indéterminé*.

I. Un nom est pris dans un sens *déterminé* lorsque l'être ou la chose qu'il désigne est *parfaitement connu*.

Les noms qui désignent un *objet unique* sont toujours déterminés : *Le soleil éclaire la terre*.

(1) Les *articulations*, ce sont les consonnes et les *sons*, les voyelles.

Les noms qui peuvent désigner plusieurs êtres présentent deux cas :

1° Le nom désigne l'espèce entière ; alors il est déterminé :

L'homme est mortel

2° Il désigne un seul individu : dans ce cas il n'est déterminé que s'il est accompagné d'un complément déterminatif, ou s'il désigne un être dont on vient de parler :

La jument grise est fourbue.

Le chien de ce berger garde le troupeau.

Le désir de réussir soutient son zèle.

Le livre que tu avais perdu est retrouvé.

Cet homme est fatigué.

Mon, ma, mes, etc., ce, cet, cette, ces, premier, deuxième, etc., sont considérés comme compléments déterminatifs.

II. Un nom est employé dans un sens indéterminé lorsque l'être ou la chose qu'il désigne est imparfaitement connu :

Les compléments de ces noms sont explicatifs :

On a tué un gros loup.

Un loup, qui n'avait que les os et la peau, rencontre un chien gros et gras.

Quelquefois, malgré un complément déterminatif, le nom est pris dans un sens indéterminé ; c'est lorsque le nom avec son complément forme une espèce de nom composé :

On entendit un coup de feu dans le silence de la nuit.

DE L'ARTICLE.—L'article est un petit mot que l'on met devant les noms pour indiquer s'il sont déterminés ou indéterminés.

Devant les noms déterminés on met l'article défini :

LE, LA, LES. (on appelle aussi cet article : article simple) :

Le cheval, la vache, les moutons.

Devant les noms indéterminés on met l'article indéfini UN, UNE, DU, DES :

Un livre, une plume, du pain, des cahiers.

Ou bien on ne met aucun article :

Un verre de cidre.

Les articles *le, la* s'élident et deviennent *l'* devant les noms commençant par une voyelle ou une *h muette* :

L'oiseau (pour *le oiseau*) ; *l'histoire* (pour *la histoire*).

C'est une raison d'euphonie.

Les articles *le* et *les* se contractent avec les propositions *à* et *de*.

Le se contracte lorsqu'il est suivi d'un nom commençant par une consonne ou une *h aspirée* ; il devient *au*, ou *du* :

Au grenier (à *le grenier*), *du héros* (de *le héros*).

Les se contracte toujours et devient *aux*, *des* :

Le chant des (de *les*) oiseaux ; *l'herbe des* (de *les*) prés.

Autrefois *les* se contractait avec la préposition *en* et devenait *ès* qu'on retrouve encore dans *ès lettres*, *ès arts*, *ès sciences*, (*en les*).

REMARQUE. Il ne faut pas confondre *des* article contracté, (pluriel de *au*) avec *des* article indéfini (pluriel de *un*).

Je reviens *des* champs (de *les*) article contracté.

Nous avons *des* amis sûrs (plusieurs) article indéfini.

ACCORD DE L'ARTICLE.— L'article a le même genre et le même nombre que le nom qu'il précède :

Un fruit, la mer, les enfants.

S'il précède plusieurs noms sans être répété, on le met au pluriel :

Les père et mère de cet enfant.

Ceci se fait rarement comme nous verrons plus loin.

Avec les adverbes *plus, mieux, moins*, l'article défini sert à former le superlatif dans les adjectifs. Dans ce cas il est tantôt variable, tantôt invariable.

1° Il est variable lorsque le superlatif est obtenu en comparant la même qualité dans des objets différents :

De toutes ces fleurs, voici *la plus belle*.

2° Il est invariable lorsque le superlatif est obtenu en comparant les différents degrés d'une qualité dans le même objet :

C'est au printemps que *la nature est le plus agréable*.

SUPPRESSION DE L'ARTICLE.— On ne met généralement par l'article dans les cas suivants :

1° Devant les noms propres d'individus ou de villes :

PAUL, RICHELIEU, ROME.

2° Dans certains proverbes :

PAUVRETÉ *n'est pas* VICE. EXPÉRIENCE *passé* SCIENCE.

3° Dans les énumérations lorsqu'on veut donner de la rapidité au style :

FEMMES, MOINES, VIEILLARDS, *tout était descendu.* (Lafontaine Fables).

4° Devant les noms mis en apostrophe :

ENFANTS, *écoutez vos parents.*

5° Devant la plupart des noms employés comme compléments déterminatifs et pris dans un sens indéterminé :

Une table de BOIS. Une pompe à INCENDIE. Un tas de SABLE.

REMARQUE : Lorsqu'on a une énumération de noms propres d'individus, on fait parfois précéder chacun d'eux de l'article pluriel, pour donner plus d'ampleur à la phrase :

LES HUGO, LES LAMARTINE, LES MUSSET *sont les grands poètes du XIX^e siècle.*

RÉPÉTITION DE L'ARTICLE.— Lorsqu'on exprime une suite de noms, on répète l'article devant chacun d'eux :

Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la fièvre.

Lorsque pour parler de plusieurs êtres ou de plusieurs choses, on se sert d'un seul nom accompagné de plusieurs adjectifs, on répète l'article devant chaque adjectif :

Tous apprendrez LA PREMIÈRE et LA DEUXIÈME leçon.

REMARQUE : L'usage dispense cependant de répéter l'article dans certaines expressions comme :

les père et MÈRE, les frère et SŒUR, les arts et MÉTIERS, les ponts et CHAUSSÉS, les vingt-sept et VINGT-HUIT janvier, etc.

SENS PARTITIF.— Lorsqu'on parle de choses qui ne se comptent pas et que l'on veut indiquer une partie du tout (*sens partitif*), on place devant le nom l'article défini précédé de la préposition *de* (ou l'article contracté qui contient les deux) :

DU *pain*, DE LA *viande*, DES *légumes*.

Si le nom est précédé d'un adjectif, le sens partitif s'indique au moyen de la préposition *de* seulement :

Vous avez là DE BON PAIN.

Mais si le nom est précédé de l'adjectif et accompagné d'un complément déterminatif, on forme avec cet adjectif une sorte de nom composé, on emploie l'article avec la préposition :

Donnez-moi DU bon VIN QUE VOUS VENEZ D'ACHETER. *J'ai mangé* DES PETITS POIS.

Lorsque la phrase est négative, le sens partitif s'indique par la seule préposition *de* :

Vous n'aurez PAS DE fruits.

Mais si le nom est accompagné d'un complément déterminatif, on emploie la préposition et l'article :

Il n'a PAS mangé DES fruits QU'IL AVAIT CUEILLIS.

H. ANTOINE.

ANALYSE LOGIQUE

Définissons donc clairement les cinq sortes de propositions complétives.

On appelle *proposition complétive déterminative* toute proposition qui, dans une phrase, remplit à l'égard d'un nom ou d'un pronom le rôle de *complément déterminatif* :

Le renard QUI DORT ne prend point de poules.

On se rappelle toujours avec bonheur le temps QUE L'ON A PASSÉ AU COLLÈGE.

Les propositions *qui dort*, *que l'on a passé au collège*, limitent l'étendue de la signification des mots *renard*, *temps*. Elles font voir qu'il n'est pas question du *renard* en général, *mais de celui qui dort* ; du *temps* en général, *mais de celui que l'on a passé au collège* : ce sont des propositions *complétives déterminatives*.

La *complétive déterminative* est indispensable à la phrase : on ne peut la supprimer sans dénaturer le sens.

On appelle *proposition complétive explicative* celle qui remplit à l'égard d'un nom ou d'un pronom la fonction de *complément explicatif*.

Le renard, QUI EST SI RUSÉ, se laisse cependant attraper aux pièges.

La mémoire des grands hommes est respectée par le temps, QUI DÉTRUIT TOUT.

Les propositions, *qui est si rusé*, *qui détruit tout*, ne déterminent, n'amoindrissent nullement le sens des substantifs *renard*, *temps*. Ces mots conservent toute l'étendue de leur signification ; il s'agit ici du *renard* et du *temps* en général : ce sont des *propositions complétives explicatives*.

La *complétive explicative* se joint surabondamment à la phrase : on peut la retrancher sans que celle-ci en souffre.

REMARQUE.—Les propositions *déterminatives* et les propositions *explicatives* sont toujours marquées par l'un des pronoms relatifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles*, *duquel*, *de laquelle*, *desquels*, *desquelles*, *auquel*, *à laquelle*, *auxquels*, *auxquelles*, *où*, *quiconque*—*qui* et *quoi* précédés d'une préposition.

On appelle *proposition complétive directe* celle qui remplit à l'égard du verbe la fonction de *complément direct* :

Les plus grands savants avouent qu'ILS NE SAVENT QUE FORT PEU DE CHOSE.

Socrate désirait que SA PETITE MAISON FUT PLEINE DE VRAIS AMIS.

Les Bourguignons ne pouvait croire que CHARLES LE TÊMÉRAIRE FUT MORT.

Ces trois propositions, qui remplissent à l'égard des verbes *avouer*, *désirer*, *croire*, la fonction de compléments directs, sont des *propositions complétives directes*.

On appelle *proposition complétive indirecte* celle qui joue à l'égard du verbe le rôle de *complément indirect* :

Des astronomes sont convaincus que LE SOLEIL PEUT ÊTRE HABITÉ.

Chaque jour nous avertit que LA MORT APPROCHE.

Le vieux Jacob consentit avec peine que BENJAMIN LE QUITTAT.

Dans ces sortes de phrases, la préposition est ordinairement sous-entendue ; c'est comme s'il y avait :

Des astronomes sont convaincus de ceci, de cette chose : LE SOLEIL PEUT ÊTRE HABITÉ.

Chaque jour nous avertit de ceci, de cette chose : LA MORT APPROCHE.

Le vieux Jacob consentit avec peine à ceci, à cette chose : QUE BENJAMIN LE QUITTAT.

On appelle *proposition complétive circonstancielle* celle qui remplit dans la phrase la fonction de *complément circonstanciel*, celle qui ajoute à la proposition dont elle dépend une circonstance, une idée de *temps*, de *manière*, de *condition*, d'*opposition*, de *comparaison*, de *raison*, de *quantité*, etc., etc. :

Les goûts changent quand ON VIEILLIT. (Idée de *temps*.)

L'hypocrite parle toujours autrement qu'IL NE PENSE. (Idée de *manière*.)

Si PERSONNE N'AVAIT LE SUPERFLU, tout le monde aurait le nécessaire. (Idée de *condition*.)

Les eaux circulent dans le sein de la terre comme LE SANG DANS LE CORPS HUMAIN. (Idée de *comparaison*.)

Titus fut aimé parce qu'IL ÉTAIT BON. (Idée de *raison*, de *cause*.)

La grenouille s'enfla tant qu'ELLE CREVA. (Idée de *quantité*.)

La *complétive circonstancielle* est toujours annoncée par une conjonction ou par une locution conjonctive.

(D'après P. LAROUSSE.)

Des Fractions

Quatre grands tableaux synoptiques de 36" x 24", lithographiés en deux couleurs, sur beau papier fort ; garnis en haut et en bas d'une jolie bordure cuivrée.

NOTES PÉDAGOGIQUES

Tableau I

Ci-contre nous donnons une réduction, moins les couleurs, du premier tableau des *Fractions* de M. Lippens. Voici comment on doit se servir de ce tableau :

Pour donner aux élèves une idée exacte d'une fraction, servez-vous des cercles et des lignes divisés respectivement en deux et en quatre parties égales. L'élève apprendra ainsi, *par les yeux*, ce qu'on entend par $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$.

Reproduisez les mêmes figures sur le tableau noir en les agrandissant, et faites-les dessiner par les élèves sur l'ardoise.

Appliquez ensuite les notions acquises à des objets connus; ex.: 1 lb., $\frac{1}{2}$ lb., $\frac{1}{4}$ lb.: une heure, une demi-heure, un quart d'heure. Qu'est-ce que la moitié d'une heure? d'une demi-heure?—Combien faut-il de demi-livres, de quarterons de beurre pour faire une livre de beurre?—Combien font un demi-minot et quart de minot? etc.

Expliquez comment on divise une ligne droite en deux, puis en quatre parties égales. Faites toutes les additions et les soustractions possibles avec les éléments connus jusqu'à lors: 1, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$.

Les figures suivantes représentent des *tiers* et des *sixièmes*:

Même marche que dans les leçons précédentes. Montrez que la *moitié* d'un *tiers* est un *sixième*: que le *tiers* d'une *demie* est aussi un *sixième*; que $\frac{2}{3}$ font $\frac{1}{3}$. Expliquez les deux manières de diviser une ligne droite en parties égales: (a) on sépare d'abord la ligne en *trois*, puis chaque *tiers* en *deux*, ou bien (b) on commence par diviser la ligne par la moitié et on coupe chaque moitié en trois, ce qui donne *six* parties dans l'un et dans l'autre cas.

Il ne suffit pas de montrer le dessin, le maître le fait sur le tableau noir, et les élèves le reproduisent sur l'ardoise. C'est l'action ajoutée à l'observation. Il est bon de répéter les mêmes démonstrations en se servant de cercles et de bandes de papier.

On fait quelques exercices élémentaires d'addition et de soustraction sur les tiers et les sixièmes, comme on l'a fait pour les demies et les quarts.

Les remarques qui précèdent peuvent s'appliquer à toutes les leçons. Chaque leçon donne lieu au travail suivant:

(a) **Explication** des figures:

(b) **Reproduction** sur le tableau noir et l'ardoise;

(c) **Application** des notions acquises aux mesures, aux monnaies, aux poids, aux divisions du temps:—*le pied, la verge, l'arpent, le mille, le gallon, le minot, le dollar, la livre, l'heure, l'année.*

(d) **Devoirs et exercices**:

(e) **Revue fréquente**, comme dans tout enseignement bien donné.

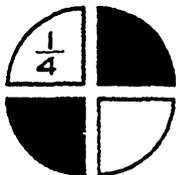
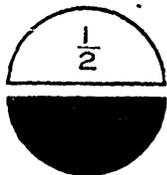
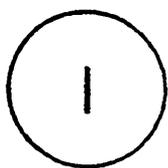
Faites remarquer que dans le *quart de cercle* l'angle est droit (90°), que dans le *tiers de cercle* il est *obtus*, c'est-à-dire plus grand, plus ouvert que l'angle droit: que dans un *1/6 de cercle* il est *aigu*, plus petit que l'angle droit.

Les figures qui représentent les poids en usage feront comprendre la valeur comparative de l'unité, de la demie, du quart, du huitième et du seizième.

Ici encore on fait des exercices d'addition et de soustraction. (1)

(1) M. B. Lippens demeure maintenant à Notre-Dame de Grâce, près Montréal.

FRACTIONS -I-



$$1 = \frac{2}{2} = \frac{4}{4}$$

$$\frac{1}{2} + \frac{1}{2} = 1$$

$$\frac{1}{4} + \frac{1}{4} = \frac{1}{2}$$

$$\frac{1}{2} + \frac{1}{4} = \frac{3}{4}$$

$$\frac{3}{4} - \frac{1}{4} = 1$$

$$\frac{1}{2} \div 2 = \frac{1}{4}$$

$$\frac{1}{3} = \frac{2}{6}$$

$$\frac{2}{3} = \frac{4}{6}$$

$$1 = \frac{3}{3} = \frac{6}{6}$$

$$\frac{1}{3} \div 2 = \frac{1}{6}$$

$$\frac{1}{2} = \frac{2}{4} = \frac{3}{6}$$

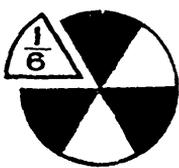
$$\frac{2}{2} = \frac{6}{6}$$

$$\frac{1}{2} \div 3 = \frac{1}{6}$$

$$1 = \frac{2}{2} = \frac{4}{4} = \frac{8}{8} = \frac{16}{16}$$

$$\frac{1}{2} = \frac{2}{4} = \frac{4}{8} = \frac{8}{16}$$

$$\frac{1}{4} = \frac{2}{8} = \frac{4}{16}$$



16 oz.

8 oz.

4 oz.

2 oz.

1 oz.

$\frac{16}{16} = 1$	$\frac{8}{16} = \frac{1}{2}$	$\frac{4}{16} = \frac{1}{4}$	$\frac{2}{16} = \frac{1}{8}$	
---------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	--

**Cent-huitième conférence de l'Association des Instituteurs de la
Circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier,
tenue le 27 janvier 1899.**

Étaient présents :

MM. F.-X.-P. Demers, président ; M. l'abbé Verreau, principal de l'École normale J.-C. ; M. U.-É. Archambault, directeur-général des Écoles catholiques de Montréal ; M. L. Lippens, Inspecteur d'écoles ; MM. J.-O. Cassegrain, H.-O. Doré, L.-A. Primeau, P.-L. O'Donoghue, J.-T. Dorais, I.-M. Reynolds, Nap. Brisebois, S.-P.-J. Jasmin, A.-P. Géliuas, J.-E. Leroy, R. Leduc, J.-S. Ménard, T. Whitty, C.-E. O'Ryan, G.-E. Pagé, J.-N. Perrault, A. Leblond de Brumath, A.-B. Charbonneau, I.-C. St-Amour, M. Ménard, J.-D. Bergeron, J.-H. Rondeau, G. Beaulieu, Ls. Warren, Avila Cléroux, Z. Boutin, C. Leblanc, J.-B. Martel, Léon Dasylyva, J.-T. Lebrun, J.-M. Dubé, A. Saunders, N. Géliuas, G. Hogan, J.-J. M. Cullen, J.-R.-E. Ducharme, J.-A. Roch, S. Aubin, C. Courval, B. Meloche, J.-M. Dionne, M.-A. Black, J.-M. Brosseau, W. Meloche, L. Tremblay, J.-A. Primeau, A.-C. Miller, P.-J. Leitch, F. Viens, A.-R. Prendergast, J.-T. Courtney, J.-E. Bernier, J.-B. Paquet, E.-J. Colfer, L. J.-R. de Bellefeuille, J.-A. Brisebois, N. Nolin, J.-J. Fahey, W.-J. Brennan, A. Allaire, G.-J. Ducharme, O. Roy, J.-M. Tremblay, Chas Smith, P.-E. Smith, H.-O. Donoghue, Nap. Belisle, U. Barthélemy, M. Lanctôt, J.-V. Desaulniers, etc., et les élèves-maitres de l'École normale Jacques-Cartier.

Séance de l'avant-midi, sous la présidence de M. F.-X.-P. Demers.

Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux des séances de mai et septembre 1898. Adopté.

Il est immédiatement question du "Fonds de pension."

Sur proposition de M. J.-N. Perrault, appuyé par M. G.-E. Pagé, il est unanimement résolu :

Que l'article 96 de la constitution soit suspendu pour la présente séance, et que sur toute question relative au fonds de pension le vote se prenne au scrutin secret.

Proposé par M. J.-N. Perrault, appuyé par J.-V. Desaulniers, que MM. J.-M. Tremblay et G.-E. Pagé soient nommés scrutateurs. Adopté unanimement.

M. Perrault soumet alors à l'assemblée une série d'amendements à la loi du fonds de pension dont voici la synthèse.

Attendu que cette Association fait depuis plusieurs années des instances auprès des autorités pour faire amender la loi dite du "Fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire" de manière à assurer à ce Fonds de pension une certitude de permanence et une équité de contribution et de distribution qu'il n'avait pas jusqu'ici ;

Attendu que cette Association toute en étant prête à faire la part de sacrifices qui lui incombe, ne saurait approuver des réformes qui ne lui donneraient aucunes garanties pour l'avenir et l'exposeraient à des sacrifices inutiles ;

Attendu que, dans les circonstances, et pour éviter toute ambiguïté sur les désirs véritables de cette Association, il serait opportun de dire quelles réformes elle désire réellement obtenir, tant dans l'intérêt de ses membres que dans l'intérêt de la classe enseignante :

Il est proposé par J.-N. Perrault, appuyé par J.-D. Bergeron,

Qu'il soit résolu que les réformes que cette Association désire obtenir à l'état de choses actuel sont :

1° Prolongation de 10 ans à 20 ans de la période contributoire, pour les fonctionnaires futurs seulements.

2° Réduction de la pension à un maximum de \$500.

3° Après 10 ans et moins de 20 ans de services, remise aux fonctionnaires futurs qui laissent l'enseignement pour certaines causes déterminées des sommes par eux versées, sans intérêt, avec faculté de réadmission au fonds de pension dans les deux ans après remboursement des sommes retirées.

4° Fixation de la retenue des fonctionnaires et pensionnaires à deux pour cent seulement :

5° Fixation à quatre pour cent, de la retenue sur le fonds des écoles communes et sur la partie du fonds de l'éducation supérieure actuellement imposable ;

6° Imposition d'une contribution d'un dollar sur chaque candidat au diplôme d'instituteur ou d'institutrice ;

7° Allocation suffisante pour assurer la permanence du fonds par le Gouvernement de la Province ;

8° Abolition de la diminution proportionnelle des pensions.

La discussion sur la motion Perrault-Bergeron s'engage entre le proposeur, le secondé et MM. U. E. Archambault, A. P. Gélinas, N. Brisebois, B. Lippens, H. Nolin et A. Allaire. Le vote étant pris donne le résultat suivant : Pour 47, contre 15.

Vu l'heure avancée et attendu que certaines irrégularités ont été involontairement commises au cours du vote, M. le Président suggère que l'on ajourne la séance du matin jusqu'à 2 hre p. m. et qu'alors le vote pris sur la motion Perrault soit reconsidéré : adopté.

Séance de l'après-midi sous la présidence, *pro tempore* de M. J.-O. Cassegrain :

M. F.-X. P. Demers, président, étant retenu à la maison pour cause d'indisposition, M. J.-O. Cassegrain est unanimement élu pour le remplacer.

M. le Président invite les membres à continuer la discussion sur la motion Perrault et déclare que tout fonctionnaire de l'enseignement primaire, présent au moment du vote aura le droit de déposer son bulletin.

Des paroles s'échangent entre MM. N. Brisebois, J.-H. Bergeron, B. Lippens et H. Nolin. Le vote pris, le scrutin est encore favorable à la motion Perrault : Pour 57, contre 10.

Sur proposition de M. S. Aubin, appuyé par M. J.-A. Roch, et

Attendu qu'il serait de l'intérêt de cette Association de faire apporter au projet de loi sur l'Éducation actuellement à l'étude devant la Législature de Québec tout amendement aux fins susdites que requis ;

Il est résolu :

Que M. J.-N. Perrault soit délégué à Québec, en temps utile, pour faire valoir auprès de la législature, l'utilité des réformes que cette Association recommande et les faire incorporer à la loi, sur l'éducation actuellement à l'étude, et qu'à cette fin, il soit autorisé à s'assurer le concours professionnel d'un homme de loi, en toutes circonstances qu'il jugera nécessaires, le tout aux frais de cette Association, pourvu cependant que les honoraires de l'avocat ne s'élèvent pas à plus de \$50.00 ;

M. J.-N. Perrault accepte volontiers la tâche que l'on veut bien lui imposer et déclare de plus qu'il ira à Québec à ses propres frais et dépens. Le président l'en remercie au nom de l'Association.

Il est ensuite proposé par M. J.-A. Roch, appuyé par M. Avila Cléroux, que l'ancien comité permanent chargé de surveiller les intérêts du fonds de pension soit révoqué et que des remerciements soient offerts à ses membres pour les travaux qu'ils ont faits. Adopté.

Et M. J.-N. Bergeron ayant proposé que la commission des délégués de l'Association jusqu'à cette date soit révoquée, le Président décide que cette proposition est inutile, vu que cette commission est révoquée *ipso facto* par la nomination de M. Perrault, et que le mandat des anciens délégués a ainsi pris fin.

M. B. Lippens, inspecteur d'écoles, présente à l'Association une série de cartes murales pour l'enseignement intuitif des fractions. À l'aide de ces tableaux l'enfant doit comprendre le *pourquoi* et le *comment* des différentes parties de l'inextricable dédale des fractions.

Des remerciements sont offerts au bienveillant président *pro tempore*, M. J.-O. Cassegrain, et la séance s'ajourne.

J.-V. DESAULNIERS,

Sec.-arch.

VARIETES

A la jeunesse Canadienne-Française

Une page d'histoire

Vous qui êtes nés dans un temps de paix et de tranquillité, à une époque où les Canadiens-français se gouvernent comme ils l'entendent, vous n'avez aucune idée des luttes et des combats que nos pères eurent à livrer pour le triomphe de nos droits civils et religieux.

Lorsque le drapeau de la France eut été arraché de la vieille citadelle de Québec, sur laquelle il flottait depuis près de deux siècles, et que l'Angleterre victorieuse eut arboré le sien à sa place, les Canadiens furent soumis aux vainqueurs et la *loi martiale* proclamée. De 1760 à 1763, le pays subit le *régime militaire*. De 1763 à 1774, le *gouvernement absolu* est imposé. De 1774 à 1791, le *gouvernement législatif*. Durant cette période, un peu plus douce que les deux précédentes, les affaires publiques sont administrées par de simples employés civils, sous la direction d'un Conseil exécutif dont les membres sont entièrement choisis parmi des Conseillers législatifs *irresponsables au peuple*. C'était au beau temps de l'oligarchie, où une petite poignée de favoris gouvernaient, dépensaient les deniers publics sans prendre la peine de consulter les citoyens. Les Canadiens ne se découragent pas. Ils ne cessent de réclamer une constitution représentative. Enfin, en 1791, grâce à l'esprit de justice qui animait Pitt, Lord Grandville, Lord Abington et quelques autres hommes d'État anglais, la Chambre des communes d'Angleterre adopta une loi accordant une nouvelle constitution au Canada.

La constitution de 1791 fut proclamée par le gouverneur Clarke le 18 novembre 1791, mais le Canada n'a réellement changé de régime qu'en 1792. Cette charte divisait la colonie en deux provinces, le Haut et le Bas-Canada, et accordait à chacune d'elles un Conseil législatif et une Chambre électorale. Ce dernier point était d'une grande importance, car la nouvelle constitution accordait au peuple un gouvernement dans lequel il pût manifester ses opinions par la voix de ses représentants. Elle garantissait de nouveau aux bas-Canadiens leurs vieilles lois françaises et le libre exercice de leur religion. Néanmoins, le nouvel état de choses était loin d'être parfait : *le Conseil exécutif n'était pas responsable à la Législature*. Ainsi, les habitants, par leurs représentants dans la Chambre d'Assemblée, votaient les subsides nécessaires au fonctionnement du service civil et aux entreprises publiques, mais cette Chambre n'avait aucun contrôle sur les dépenses. Le ministère commettait toutes sortes d'injustices, employait les deniers publics malhonnêtement et restait toujours impuni, car il était irresponsable à la chambre : il ne rendait compte de sa conduite qu'au Souverain.

Avec 1792 commence cette grande lutte parlementaire qui devait finalement se terminer par la tourmente de 1837-38. Les biens des Jésuites, l'éducation, les subsides, la responsabilité ministérielle, l'amovibilité des juges, voilà autant de questions primordiales qui ont été discutées dans l'ancienne Chambre. Papineau, Bédard, Morin, Lafontaine, Taschereau, Blanchet, Viger, Bourdage et plusieurs autres luttèrent comme des lions pour les libertés canadiennes. La joute dura quarante-cinq longues années.

En 1840, l'Angleterre réunit le Haut et le Bas-Canada et donna un seul Parlement au pays. Cet acte d'Union, dans l'esprit de ses auteurs, devait anéantir les Canadiens-français. La langue française était officiellement abolie, (1) les vieilles lois en partie abrogées et la responsabilité ministérielle encore lettre morte. Il faut avouer, cependant, que l'adoption de l'Acte d'Union était le commencement d'une politique plus libérale de la part de l'Angleterre.

Nos pères furent bientôt remis de la terreur de 1838 et recommencèrent avec plus d'énergie que jamais les combats constitutionnels. Lafontaine et Morin dans la Chambre, et Parent dans le *Canadien* se firent les principaux échos du peuple, réclamèrent avec force et obtinrent promptement le rétablissement du français comme langue officielle, la responsabilité du ministère aux Chambres, l'abolition des réserves du clergé protestant, l'abolition de la tenure seigneuriale, etc., etc. En quelques années le pays fut transformé et les Canadiens-français reçurent leur part d'influence dans les affaires du pays. La cause du succès du parti français à cette époque se trouve dans l'union étroite de ses membres. A cette époque de luttes, il n'y avait qu'un parti dans le Bas-Canada, c'était le parti des patriotes.

Au bon vieux temps, nos chefs politiques voulaient uniquement la conservation et le développement du Canada-français. Nos preux ancêtres étaient loin de songer qu'un jour viendrait où leurs fils prêcheraient la fusion des races, et pousseraient le peuple à renoncer aux nobles aspirations qui, de tout temps, ont été le plus sûr préservatif contre les attaques de nos ennemis.

Reverrons-nous jamais les jours de Lafontaine, de Morin et de Parent !

C.-J. MAGNAN.

Deux grandes figures

LAFONTAINE

Lafontaine était constitué physiquement et intellectuellement pour inspirer le respect, la confiance et l'admiration, pour conduire les hommes à une époque où le talent et la vertu suffisaient.

Tout, chez lui, dénotait la force, la puissance. Sa stature, au-dessus de la moyenne, était forte, massive ; sa physionomie était calme, sereine, immobile, ses traits fiers et réguliers, sa démarche lente et mesurée. Il avait le regard doux et limpide, la parole grave, solennelle, un buste large, puissant, une tête immense, superbe, où la pensée semblait se mouvoir à l'aise.

C'était une des incarnations les plus parfaites du type napoléonien ; cette ressemblance frappait tout le monde et il était loin de la dédaigner lui-même : il cherchait à la rendre plus sensible encore par une petite mèche de cheveux qu'il laissait retomber avec complaisance sur son large front.

Quand, à son dernier voyage en France, il visita l'hôtel des Invalides, les vieux soldats de la grande armée se pressèrent autour de lui, pleins d'émotion, et s'écriaient avec transport : " Bon Dieu ! monsieur, que vous ressemblez à notre empereur. "

(1) Lord Elgin inaugura le rétablissement de la langue française dans le Parlement canadien, en 1849.

La première fois que lady Bagot l'aperçut, elle ne put s'empêcher de pousser un cri de surprise et de dire à son mari : " Si je n'étais pas certaine qu'il est mort, je dirais que c'est lui. " Elle parlait de Napoléon 1er, qu'elle avait vu à Paris...

Lafontaine était au moral ce qu'il était au physique ; tout chez lui était large et reposait sur de fortes bases. Les yeux fixés sur un principe, il y marchait en droite ligne, écrasant les obstacles sur son passage, insouciant de ses intérêts personnels, regardant à peine si on le suivait. La raison dominait ses sentiments, réglait ses paroles et ses actes.

Il avait une grande largeur de vues et de sentiments, un amour sincère de la justice, de la vérité, de l'humanité ; tous les droits pour lui étaient sacrés, inviolables.

MORIN

M. Morin avait la taille haute et courbée ; tout dans son extérieur, ses manières et sa physionomie respirait la modestie, la bonté et la douceur ; et il possédait en effet toutes ces qualités à un haut degré.

Servir Dieu, son pays, et ses semblables fut l'unique objet de ses aspirations, le but constant de ses travaux et de ses efforts, depuis ses premières années jusqu'à ses derniers jours. Dans la pauvreté comme dans l'abondance, au milieu des exigences du monde et de la politique, à travers toutes les intrigues et les influences pernicieuses, il fut toujours bon, charitable, vertueux, pieux même. Il consacrait à la prière et à l'accomplissement de ses devoirs religieux tous les instants qu'il pouvait dérober au monde, aux affaires et aux préoccupations de la politique. Dans le temps même où le pouvoir absorbait le plus complètement toutes les heures de sa vie, lorsque ses collègues ne pouvaient le trouver à son travail ordinaire, ils l'envoyaient chercher à l'église.

C'était une grande intelligence, un cœur d'or, une âme de héros et d'apôtre. Cet homme si doux, si modeste, d'une timidité d'enfant, était capable de tout braver, de tout entreprendre, sous l'empire d'une grande pensée, d'un sentiment religieux ou patriotique.

L.-O. DAVID.

COURS ILLUSTRÉ D'HISTOIRE DU CANADA

III

SAMUEL CHAMPLAIN

ABRÉGÉ DE SA VIE

(Pour *L'Enseignement Primaire*).

Samuel Champlain est né vers 1567 d'une famille de pêcheurs. Son père, Antoine Champlain, vivait à Brouage, petite ville de la Saintonge. Le jeune Samuel, tout en goûtant aux joies et aux incertitudes de la mer, fit son éducation sous la direction du prieur de sa ville natale. Il s'exerça aussi de bonne heure au métier des armes, puisqu'on le voit désigné comme maréchal des logis dans l'armée de Henri IV, en Bretagne. Cette armée ayant été licenciée en 1598, il fit, aux Antilles et au Mexique, un voyage dont le récit

original se trouve encore dans la bibliothèque de la ville de Dieppe. C'est un très joli manuscrit in-quarto de 115 pages, qui porte le titre de *Bref discours des choses les plus remarquables que Samuel de Champlain a recognues aux Indes Occidentales au voyage qu'il y a fait*. A son retour du Mexique, Henri IV lui donna, en récompense de ses services, le titre de géographe du roi.



Champlain-

Après la mort de Pierre Chauvin, Aymar de Chastes, gouverneur de Dieppe, ayant obtenu des lettres patentes de Henri IV, organisa une expédition vers le Canada dont le commandement fut confié à François Gravé, sieur du Pont, auquel fut adjoint Champlain, après que celui-là eût reçu sa commission du roi.

L'expédition partit de Honfleur le 15 mars 1603, toucha à Tadoussac, s'arrêta à l'endroit où devait, cinq ans plus tard, s'élever l'habitation de Québec, reconnut l'île de Montréal, poursuivit sa course jusqu'au saut Saint-Louis, retourna à Tadoussac, et en repartit pour Honfleur, en longeant le littoral de la côte gaspésienne. En route Champlain recueillit plusieurs renseignements sur l'Acadie et ses mines et sur les différents postes de pêche et de traite. De

retour en France, il fit au roi un rapport circonstancié de son voyage, avec addition d'une carte, qu'il est impossible de retracer aujourd'hui. Henri IV l'accueillit avec faveur et il fit à son géographe la promesse de ne pas perdre de vue le Canada, et même de le prendre sous sa protection.

Dans un second voyage, au printemps de 1604, Champlain dirigea sa voile et ses espérances de colonisation vers l'Acadie. Pendant les trois années qu'il y séjourna, il donna de nouvelles preuves de son activité et de son énergie infatigables. Dans l'automne qui suivit son arrivée, il fit l'exploration d'une grande partie du littoral de la Nouvelle-Angleterre, exploration qu'il poursuivit, le printemps suivant, jusqu'au cap Cod.

Port-Royal fut l'endroit qu'il choisit de préférence pour y fonder une habitation, et en 1605 il s'y fixait définitivement. Repassé en France à l'automne de la même année, Champlain revint en Acadie en 1606, accompagné de Poutrincourt. La petite colonie de Port-Royal prenait déjà vigueur, et l'hiver se passa agréablement, au témoignage de Champlain lui-même et de Lescarbot.

Champlain retourna en France, en 1607, et à son arrivée, il fit à M. de Monts, un rapport détaillé de ses voyages et des événements qui s'étaient passés à Port-Royal depuis son départ. M. de Monts, encouragé, équipa deux vaisseaux, dont il confia le commandement à Champlain, avec la mission, non plus de coloniser l'Acadie, mais " afin de pénétrer dans les terres, jusqu'à la mer Occidentale, et parvenir quelque jour à la Chine."

Champlain arriva à Québec le 3 juillet 1608, " où étant, dit-il, je cherchai un lieu propre pour notre habitation ; mais je n'en ai pas trouvé de plus commode, ni de mieux situé que la pointe de Québec, ainsi appelée des sauvages, laquelle était remplie de noyers."

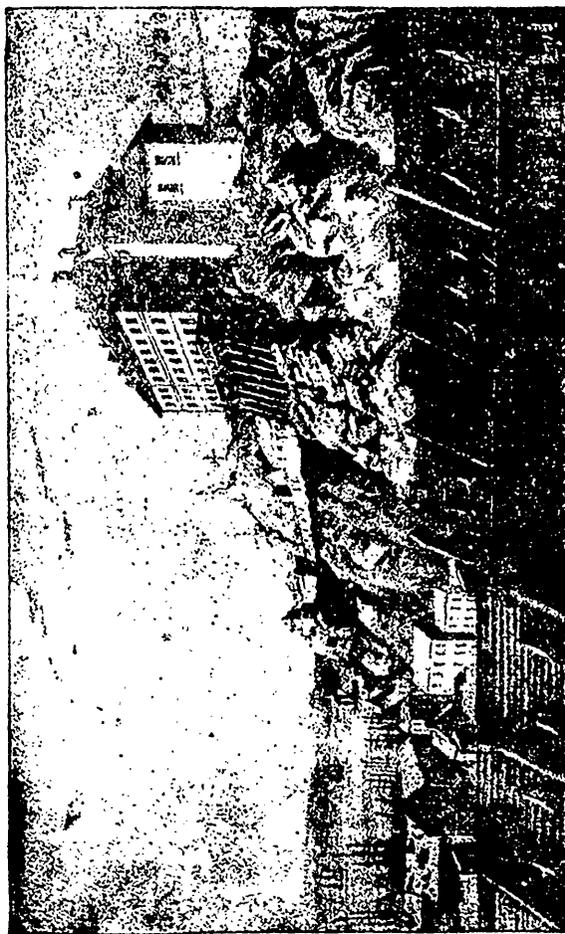
Au printemps de 1609, Champlain remonta le Saint-Laurent, et, à la tête des Algonquins, il battit les Iroquois près du lac qui aujourd'hui porte son nom. C'est de ce jour que date la haine des Iroquois contre les Français, haine qui amena plus tard de si terribles désastres dans la colonie.

L'été suivant, Champlain retourna en France. En 1610, il revint à Québec pour n'y séjourner qu'un an. En août 1611, il était à La Rochelle.

*
* *

Lorsque Champlain revint en Canada, en mai 1613, il n'y resta que trois mois. De retour en France, il reprit son projet d'association qui, après d'autres voyages, réussit enfin, et fut établi par lettres-patentes. Cette association était composée de marchands de Saint-Malo, de Rouen et de La Rochelle. Un des navires de la compagnie, le *Saint-Etienne*, parti de Honfleur, le 24 avril 1615, emmena les premiers missionnaires récollets. Ce fut par compulsion que ces religieux furent tolérés par les chefs de la colonie, presque tous calvinistes ; et, comme les récollets étaient pauvres, dans un pays non défriché et dénué de toutes ressources autres que ses ressources naturelles, ou comprend qu'ils ne pouvaient se rendre populaires au milieu des sauvages. Le premier obstacle à leurs succès spirituels provenait de ce que les associés s'opposaient au groupement des Indiens, de manières à les tenir sédentaires. Plusieurs voyages faits à Paris dans le but d'obtenir des secours pour des mission

permanentes à Québec, aux Trois-Rivières et à Tadoussac, n'aboutirent à aucun résultat. Les récollets, cependant, réussirent à force d'aumônes reçues de France, à bâtir leur couvent de Notre-Dame-des-Anges, proche de la rivière Saint-Charles.



CHATEAU SAINT-LOUIS

Pendant l'année que Champlain passa dans la colonie, il fit des découvertes importantes ; il aperçut le lac Huron et il entreprit une nouvelle guerre contre les Iroquois où il fut blessé légèrement à un genou. Laissant alors la direction de la colonie à Pont-Gravé, il retourna en France dans l'automne de 1616.

En 1617, malgré beaucoup d'efforts, Champlain ne put obtenir de secours pour sa colonie naissante—excepté des promesses.

En 1617 et en 1618, Champlain revit Québec, où il ne reçut aucun des secours promis. La compagnie s'était engagée à lui envoyer 80 personnes. Dans l'intervalle le prince de Condé céda ses titres de vice-roi du Canada au duc de Montmorency, qui choisit Champlain pour son lieutenant. Celui-ci partit le 8 mai 1620, pour le Canada, avec sa femme, Hélène Boullé, et il arriva à Tadoussac le 11 juillet. Quelques jours plus tard, il prenait possession de l'habitation de Québec et du pays au nom de son vice-roi. "Je trouvais, dit-il, cette pauvre habitation si désolée et si ruinée, qu'elle me faisait pitié. Il y pleuvait de toutes parts; l'air entraînait par toutes les jointures du plancher; le magasin s'en allait tomber, la cour si sale et en désordre, que tout semblait une pauvre maison abandonnée aux champs où les soldats avaient passé." Mais bientôt, tout fut réparé, grâce à la diligence de Champlain.

La première chose qu'il fit ensuite fut de construire, sur le cap qui dominait la basse-ville, un petit fort "pour obvier aux dangers qui peuvent advenir en un pays éloigné presque de tout secours. Comme nous l'avons vu, Champlain avait emmené avec lui sa jeune épouse et deux ou trois femmes attachées à son service. "Alors âgée de vingt-deux ans seulement, rapporte Ferland, elle avait montré beaucoup de courage, en entreprenant un voyage long et pénible à cette époque. Pendant qu'elle demeura au Canada, elle sut se concilier le respect et l'affection des Français et des Sauvages. Ceux-ci furent surtout frappés de sa beauté. Ils étaient aussi grandement étonnés de voir qu'elle les renfermait tous dans son cœur; chacun d'eux, en effet, se reconnaissait dans le miroir qu'elle suspendait à sa ceinture, comme c'était alors la coutume parmi les dames. Pour leur témoigner encore plus son affection, elle apprit la langue algonquine, et s'occupa à faire le catéchisme aux enfants. Toute sa vie elle porta beaucoup d'intérêt aux missions du Canada, même après sa retraite dans le couvent de Meaux, où elle devint religieuse ursuline quand elle eut perdu son mari." Hélène Boullé ne séjourna que quatre ans au Canada, et elle s'en retourna en France, en 1624, pour ne plus revenir. Ce ne fut que dix ans après la mort de son mari qu'elle entra dans un monastère d'ursulines à Paris. Elle portait en religion le nom de Saint-Augustin, et elle termina ses jours à Meaux, le 20 décembre 1654.

En 1621, on apprit à Québec que la compagnie des marchands de Rouen et de Saint-Malo avait été dissoute, et qu'on avait formé, sous la protection du duc de Montmorency, une nouvelle société dont les chefs étaient Guillaume de Caën et son neveu, Emery de Caën. Les agents de l'ancienne compagnie, ne recevant point de nouvelles, refusèrent de lâcher prise, et ne voulurent point permettre à Pont-Gravé, venu exprès de France pour réclamer l'autorité au nom du duc de Montmorency, l'entrée du fort de Québec. Ces difficultés retardèrent encore les progrès de la colonie, bien que Champlain, les récollets et les habitants les mieux intentionnés n'y prissent point de part. Ils préféraient s'en rapporter à la justice du roi, et ils délèguèrent à cet effet le P. Georges LeBaillif, qui "par son état et sa naissance, était plus propre à réussir que tout autre." On le fit porteur d'une requête signée par Champlain, les Pères Jamay et Le Caron, L. Hébert, G. Courseron, E. Boullé, P. Reye, Le Tardif, J. C. Groux, P. des Portes, Nicolas et Guers.

Rendu en France, le P. Le Baillif présenta à Louis XIII la requête des habitants du Canada, et le manuscrit où étaient consignés leurs griefs. Le roi termina le différend des deux compagnies par un arrêt de son conseil, qui les réunissait en une seule. Parmi les principaux articles stipulés entre le duc de Montmorency et les sieurs de Caën, se trouvait le suivant : " Le sieur de Champlain, lieutenant du vice-roi, aura la préséance en terre, commandera à l'habitation de Québec et dans toutes les autres habitations, et généralement dans toute la Nouvelle-France, aux Français et autres qui y résideront. . . . " Le P. Le Baillif eut donc la consolation de voir sa mission couronnée de succès, et la paix rétablie entre les deux compagnies rivales, mais il ne revint plus au Canada.

C'est à dater de cette époque que Champlain mit tout en œuvre pour s'allier plus étroitement les nations montagnaises, et pour arriver à ce résultat il confia à plusieurs de leurs chefs des grades et des honneurs. En même temps il travaillait à améliorer la petite ville de Québec ; il ouvrit un sentier qui devait conduire du magasin, situé à la basse ville, au fort Saint-Louis sur la hauteur. Il fit construire à la basse ville un édifice assez considérable, environné de tranchées.

En 1624, Champlain passa en France, laissant à Emery de Caën, le soin du commandement. C'est alors que le duc de Montmorency, dégoûté des charges que lui imposait la vice-royauté, s'en dessaisit en faveur de son neveu Henri de Lévis, duc de Ventadour, (1) qui confia encore le titre de lieutenant à Champlain. Le nouveau vice-roi, qui avait fui la cour pour embrasser l'état ecclésiastique, eut surtout en vue de favoriser la conversion des sauvages, en envoyant des missionnaires au Canada. C'est pourquoi sur la représentation des Récollets, il n'eut rien de plus pressé que d'envoyer des Jésuites au Canada, Il fit lui-même les frais des cinq missionnaires qui s'embarquèrent au printemps de 1625, emmenant avec eux le P. de la Roche-d'Aillou, récollet.

A leur arrivée à Québec, les Pères s'aperçurent que les huguenots qui formaient partie de la compagnie avaient soulevé contre eux toute espèce de préjugés dans le but de les décourager. Mais, grâce aux prévenances des Récollets, les nouveaux venus acceptèrent de travailler sous le même toit qu'eux. Ils n'abusèrent pas toutefois de cette généreuse hospitalité et ils allèrent bientôt fonder un petit établissement du côté nord de la rivière Saint-Charles, à l'endroit où se jette le ruisseau Lairet. L'année suivante, les Jésuites obtinrent du duc de Ventadour la concession des terres avoisinantes, qu'ils appelèrent Notre-Dame-des-Anges ; cette maison servit de résidence aux Jésuites jusqu'à l'automne de 1629.

(à suivre)

N.-E. DIONNE.

(1) Dans la prochaine livraison de *l'Enseignement Primaire* nous publierons une vie complète de Henri de Lévis, duc de Ventadour et de François-Christophe de Lévis, duc d'Amville, que le marquis de Lévis, qui a visité notre pays il y a quelques années, a bien voulu écrire spécialement pour notre revue.—*Le directeur.*

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

CATECHISME

CHAPITRE SIXIÈME

Du péché et des différentes espèces de péchés.

50. Q. En combien de manières commet-on un péché actuel ?

R. On commet le péché actuel par *pensées*, par *paroles*, par *actions*, par *omissions*, volontaires, et opposées à la loi de Dieu.

— Un péché de pensée est celui qui n'a lieu que dans l'esprit sans se manifester au dehors, comme par exemple un sentiment intérieur d'orgueil ; au péché de pensée il faut ajouter le péché de désir que l'on commet quand, pensant à une action défendue on souhaite la faire si l'occasion s'en présentait, comme désirer voler, etc., si on en avait les moyens.

Un péché de parole est celui que l'on commet en disant des choses que Dieu défend comme des mensonges, des blasphèmes, des mots ou des conversations impurs, etc.

Un péché d'action est celui que l'on commet en faisant extérieurement ce que Dieu défend, comme tuer, voler, etc.

Un péché d'omission c'est celui que l'on commet en ne faisant pas une chose que Dieu commande, comme manquer la messe.

51. Q. Combien y a-t-il de sortes de péchés actuels ?

R. Il y a *deux sortes* de péchés actuels : le péché mortel et le péché véniel.

— Quand on dit qu'il y a deux sortes de péchés cela ne veut pas dire qu'il n'y a en tout que deux péchés, mais cela veut dire que les péchés que nous commettons sont plus ou moins mauvais, plus ou moins graves. — Les plus graves s'appellent mortels. Les moins graves s'appellent véniels.

ED. LASFARGUES,

Prêtre de la Cong. des FF. de St-Vincent de Paul.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

LEÇONS PRATIQUES DE GRAMMAIRE

I. Le mot.—Un *mot parlé*, mes enfants, est un ensemble de sons et d'articulations que notre voix prononce, et *qui signifie quelque chose*. Un ensemble de sons et d'articulations qui ne signifierait rien ne serait pas un mot. Ce serait un son, un bruit, un murmure... tout ce que vous voudrez, excepté un mot.

Un *mot écrit*, est un ensemble de lettres représentant les sons et les articulations du mot parlé. Si nous écrivions un ensemble de lettres impossible à prononcer, ou qui étant prononcé n'aurait aucun sens, ce ne serait pas plus un mot écrit, qu'un son articulé qui ne signifierait rien ne serait un mot parlé.

Dans un mot il y a donc d'abord une *idée* : puis *ce qui sert à exprimer l'idée*, c'est-à-dire les sons prononcés ou les lettres écrites. Les sons prononcés et les lettres écrites, ou si vous voulez : la prononciation et l'écriture, sont ce qu'on appelle la *forme* du mot. Voilà pourquoi on dit : dans un mot il y a deux choses, *l'idée* et la *forme*.

QUESTIONNAIRE

Qu'est-ce qu'un *nom* ?

Le nom d'une chose explique-t-il quelquefois sa nature ?

De quoi sont dérivés ces noms explicatifs ?

EXERCICE. — 1° De quels verbes sont dérivés les noms suivants :

Payeur—punition—fermeture—écriture—mugissement—trahison—confiance—serveur—polissoir—floraison—obscurcissement—découverte—voleur—piage—passage—courrier—fuite—offrande—ouverture—vêtement—confiture—instruction—connaissance—couture—croyance—guérison—tremblement—grandeur—chauffeur—baigneur—gardien.

2° Trouver des noms dérivés des verbes suivants :

Promener—éclairer—rugir—encourager—classer—couvrir—conter—admirer—étonner—miner—voyager—unir—acheter—pouirrir—vendre—changer—moissonner—ouvrir—faucher—marcher.

3° Former oralement des phrases contenant les noms ci-dessus désignés.

4° Marquer du signe convenu les *noms* contenus dans les phrases suivantes :

Une vaste pelouse s'étend depuis la maison jusqu'aux prairies bordées de saules et de peupliers. Quelques arbrisseaux fleuris s'élèvent au milieu de la verdure des gazons.

MME P. C.

Invention et rédaction

I. *Classification.*—Les noms des animaux suivants ayant été dictées au hasard, l'élève les classera de cette façon :

Animaux à poil.—Chat.—Lion.—Vache.—Cheval.—Chien.—Chèvre.—Lapin.—Lièvre.—Loup.—Renard.

Animaux à plumes.—Aigle.—Hibou.—Corbeau.—Pie.—Pigeon.—Poule.—Dindon.—Moineau.—Rossignol.—Hirondelle.—Oie.

II. Copier l'exercice suivant en mettant avant le verbe un sujet convenable.

La chèvre grimpe sur les rochers.—*Le semeur* répand le blé dans la plaine.—*Le renard* croque les poules et les poulets.—*Les chevaux* traînent de lourds fardeaux sur une charette.—*Le maire* administre une municipalité.—*Les grand'mères* tricotent des bas.—*Le bateau* franchit l'écluse du canal.—*Les violettes* fleurissent au mois de mai.—*La neige* fond au soleil.—*Les canards* barbotent dans le ruisseau.—*Le comptable* tient les livres d'une maison de commerce.—*Les notaires* dressent les actes de vente.

III. *Jeanne.*—Dites pourquoi elle n'est point bavarde ?

Développement

Il y a beaucoup de petites filles bavardes ; on en trouve cependant quelques-unes qui ne le sont pas du tout.

Jamais Jeanne ne bavarde en classe ; elle est trop occupée de son devoir ou de sa leçon. Elle sait bien que le temps passé à causer est du temps perdu, et qu'en bavardant elle fait du chagrin à sa maîtresse, ce qu'une bonne écolière doit toujours éviter.

Cependant si elle a besoin de dire un mot à une compagne, elle en demande la permission et elle l'obtient. Jeanne a toujours l'honneur d'être citée aux personnes qui viennent visiter l'école, comme une enfant bien gentille, qui sait retenir sa langue quand il le faut.

Dictée et exercices de grammaire

LA FAMILLE

Qu'il est doux de se retrouver le soir dans la *maison paternelle*, après avoir eu chacun de son côté ses occupations du jour, de s'asseoir à la même table, de partager joyeusement le même repas, le causer *paisiblement* et affectueusement ensemble, de se féliciter des succès obtenus par les *membres de la famille*, de se conseiller, de s'encourager, de se consoler *réciiproquement* !

EXPLICATIONS DE MOTS.— *Maison paternelle* : on désigne ainsi la maison, la demeure de son père.— *Paisiblement* : en *paix* avec tranquillité.— *Membres de la famille* : une famille forme un corps parfait qui se compose du père, de la mère et des enfants qui sont unis par les liens de l'amitié.— *Réciproquement* : a le même sens que mutuellement.

EXERCICES.— Relever les pronoms contenus dans cette dictée.

COURS MOYEN

Invention

I. Remplacez le tiret par la préposition ou la locution prépositive convenable :

Corrigé.— Soyons justes *envers* tout le monde. L'or est enfermé *dans* le sein de la terre. La terre est fécondée *par* le soleil. Les jeunes Romains allaient étudier les belles-lettres *à* Marseille. L'orgueilleux se place *au-dessus de* tout le monde. L'acanthé se plaît *sur* les débris des vieux monuments. Nos volontaires furent vainqueurs *à* Chateauguy. La terre n'est qu'un point *dans* l'univers. Le duel des Girondins et des Mornagnards finit *sur* l'échafaud. Il y a une grande différence entre promettre et tenir. Nabuchodonosor fut, *d'après* la tradition, changé *en* bête *pendant* sept ans.

DICTÉE AGRICOLE

LE SOL ARABLE

Bientôt vont commencer les labours et les semailles de printemps.

Il faut connaître la composition de ce sol arable (1) tant de fois retourné par la charrue, et qui est en quelque sorte l'atelier du cultivateur.

Tous les terrains n'ont pas les mêmes qualités parce qu'ils n'ont pas tous la même composition.

Les meilleurs sont ceux qui contiennent à peu près en proportions égales de l'argile (2), du calcaire (3) et du sable (4), et de plus une certaine quantité d'humus. Ce mélange forme ce qu'on appelle la terre franche.

Si l'argile domine, on a une terre argileuse ou une terre forte, grasse, compacte, difficile à travailler parce qu'elle se colle aux instruments de culture quand elle est mouillée et qu'en séchant elle devient très dure. Cette terre retient l'eau.

Si le sable domine, on a une terre sablonneuse ou siliceuse, légère, facile à travailler, mais craignant la sécheresse, parce que l'air et l'eau la dominent aisément.

On reconnaît les terres calcaires ou crayeuses à leur couleur blanchâtre. La pluie les transforme en bouillie et la sécheresse les réduit en poussière.

DICTÉES ET GRAMMAIRE

1° LES NIDS

Au printemps, les oiseaux se réunissent par couples pour construire leurs nids. Le père va chercher les matériaux ; la mère les arrange avec ses pattes, son bec, en se roulant dessus pour les fouler et leur donner une forme creuse et arrondie. Il faut beaucoup de temps, de soins, de fatigues pour faire un nid. C'est la maison des oiseaux, leur propriété, leur bien. Aussi, quand un enfant le leur prend, ils crient, ils se lamentent, ils se plaignent, ils supplient, ils menacent même malgré leur faiblesse. Dans leur langage, ils disent : " Méchant ! voleur ! "

EXERCICES ET ANALYSES.— Mettre sur deux colonnes les articles et les pronoms personnels — Indiquer à quels noms se rapportent les adjectifs. — Faire connaître toutes les phrases de cette dictée qui ne contiennent qu'une seule proposition. — Faire l'analyse grammaticale de la première phrase.

(1) On appelle *sol arable* l'épaisseur de terre que l'on peut travailler et où les plantes puisent la plus grande partie de leur nourriture.—(2) *L'argile*, ou terre glaise, forme avec l'eau une pâte liante qui sert à fabriquer les poteries.—(3) *Le sable*, qui sert à fabriquer le verre, est formé de grains de silice.—(4) *Le calcaire* est du carbonate de chaux qu'on appelle ordinairement pierre à chaux.

2° LE SOIN DU MÉNAGE

Cette chose si essentielle n'exclut pas une certaine poésie. J'en prends à témoin les plus grands poètes, je puis même invoquer l'opinion des meilleurs philosophes. Cette poésie du ménage était en quelque sorte naturelle chez un peuple artiste comme le peuple grec, qui portait l'amour du beau dans les détails les plus vulgaires de la vie et pour qui tout était art ; mais il n'est pas besoin de remonter jusqu'aux anciens pour en retrouver la trace. Elle n'est pas devenue tout à fait étrangère à nos sociétés, et vous pouvez la voir s'épanouir même parmi nos paysannes, si peu artistes d'ailleurs. Entrez, par exemple, dans la maison d'un riche cultivateur ; voyez comment tout est propre et bien rangé ; voyez ce buffet si poli, ces assiettes, ces plats de faïence ou d'émail, tous ces vases de divers genres si brillants qu'on pourrait s'y mirer, et disposés avec tant de symétrie qu'ils semblent former un cœur, et dites s'il n'y a pas là un genre de beauté qui, tout en charmant les yeux, inspire de la sympathie pour la femme qui tient si bien sa maison.

EXERCICES.— Expliquez le sens des mots écrits en lettres italiques et celui des expressions suivantes : *prendre à témoin* ; *l'amour du bien* ; *disposé avec symétrie* ; *charmer les yeux* ; *inspirer de la sympathie*.

Qu'est-ce qu'une bonne ménagère ? A quoi la reconnaît-on ?

Relève les mots commençant par un préfixe ; les décompose et en donner l'explication.

Ex. : *philosophie* renferme le préfixe grec *philo*, qui signifie *ami*. Un philosophe est un ami de la sagesse. Etc.

 RÉDACTION

LETTRE A UN AMI

Vous écrivez à un de vos amis qui vient de perdre son père, pour le consoler dans son malheur.

CANEVAS.—1° Votre ami vient d'avoir le malheur de perdre son père ; vous lui écrivez à ce sujet.

2° Vous lui dites d'abord quelle part vous prenez à l'affreux malheur qui frappe votre ami et sa famille.

3° Vous l'exhortez au courage. Vous lui rappelez qu'il lui reste sa mère dont il doit être désormais l'auxiliaire et le soutien profondément dévoué.

Développement

Mon bien cher Georges.

Je viens d'apprendre le funeste événement. Quel malheur irréparable ! Perdre un père aussi bon, aussi dévoué que le tien ; je n'ai pas de peine à m'imaginer combien profonde doit être ton affliction ; tu comprenais si bien tout ce qu'il faisait pour toi, ce père chéri, et tu l'aimais tant ! Crois bien, mon cher ami, que je prends la part la plus vive à ta douleur ; je voudrais être auprès de toi pour pleurer avec toi et m'unir aux regrets qu'éprouve toute ta famille ; mais la distance nous sépare, cela ne m'empêche pas de m'unir à tes regrets et à tes prières.

Sans doute c'est un affreux malheur, mon pauvre Georges, aussi je viens te crier courage ! courage ! Tu es l'aîné et tu seras bientôt le chef de la famille, il ne faut pas oublier les nouveaux devoirs qui vont t'être imposés. Ta pauvre mère aura désormais grand besoin d'un aide, d'un auxiliaire, et déjà j'en suis sûr, ses regards se sont portés sur toi ; tu montreras que tu es jeune encore, tu sauras néanmoins faire preuve de dévouement envers tous les tiens.

Je ne veux pas te faire un crime de ta douleur, mais rappelle-toi qu'il faut donner l'exemple de la résignation à ta famille.

Reçois, mon cher Georges, le témoignage de toute ma sympathie, avec mes meilleures amitiés.

CHARLES.

COURS SUPÉRIEUR

(Fable à mettre en prose)**La laitière et le pot au lait**

Perrette, sur sa tête ayant un pot au lait,
 Bien posé sur un coussinet,
 Prétendait arriver sans encombre à la ville.
 Légère et court vêtue, elle allait à grands pas,
 Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile,
 Cotillon simple et souliers plats.
 Notre laitière, ainsi troussée,
 Comptait déjà dans sa pensée
 Tout le prix de son lait ; en employait l'argent ;
 Achetait un cent d'œufs ; faisait triple couvée :
 La chose allait à bien par son soin diligent.
 Il m'est, disait-elle, facile
 D'élever des poulets autour de ma maison :
 Le renard sera bien habile
 S'il ne m'en laisse assez pour avoir un cochon.
 Le porc à s'engraisser coûtera peu de son ;
 Il était, quand je l'eus, de grosseur raisonnable.
 J'aurai, le revendant, de l'argent bel et bon.
 Et qui m'empêchera de mettre en notre étable,
 Vu le prix dont il est, une vache et son veau,
 Que je verrai sauter au milieu du troupeau ?
 Perrette là-dessus saute aussi, transportée :
 Le lait tombe : adieu veau, vache, cochon, couvée.
 La dame de ses biens, quittant d'un œil marri,
 Sa fortune ainsi répandue,
 Va s'excuser à son mari,
 En grand danger d'être battue
 Le récit en farce en fut fait ;
 On l'appela le Pot au lait.

I

(La même Fable en prose)

Une jeune villageoise nommée Perrette se rendait à la ville, portant sur sa tête un pot de lait bien assis sur un petit coussin. Parée de ses plus beaux atours, elle allait d'un pas rapide et lesté comptant déjà dans sa pensée tout le prix qu'elle retirerait du lait.

Elle voyait d'avance l'emploi qu'elle pourrait faire de son argent ; elle achèterait un *cœt* d'œufs, elle aurait d'abord des poules qu'elle saurait bien mettre à l'abri des attaques du renard *malin*, elle élèverait ensuite un jeune porc qu'elle engraisserait à *peu de frais* ; enfin, elle échangerait ce porc devenu très grand, contre une vache et son *petit* qu'elle verrait gambader au milieu d'un troupeau. A cette pensée, Perrette saute joyeusement ; le *case* tombe et se casse. Adieu moutons, veau, vache, porc, courée ! et Perrette contemple d'un œil désolé sa fortune ainsi perdue.

II

REEMPLACER LES TERMES SOULIGNÉS DANS LA FABLE PRÉCÉDENTE PAR LEURS SYNONIMES

Une jeune villageoise appelée Perrette allait à la ville, portant sur sa tête un vase de lait bien posé sur un petit coussin. Ornée de ses plus jolis atours, elle marchait d'un pas vif et léger comptant déjà dans son esprit tout le prix qu'elle recevrait du lait.

Elle voyait d'avance l'usage qu'elle pourrait faire de son argent ; elle achèterait une certaine d'œufs, elle posséderait d'abord des poules qu'elle saurait bien préserver des attaques du renard rusé ; elle élèverait après un petit cochon qu'elle engraisserait presque pour rien ; finalement, elle échangerait ce porc devenu énorme contre une vache et son veau qu'elle verrait sauter au milieu des moutons. A cette pensée, Perrette saute gaiement, le pot tombe et se brise. Adieu troupeau, veau, vache, cochon, poule et poussins ! et Perrette regarde d'un œil triste sa richesse ainsi perdue.

(d'après CLAUDE AUGÉ.)

ORTHOGRAPHE, IDEES ET GRAMMAIRE

I

LE MARCHÉ D'HALIFAX

Je ne pouvais quitter Halifax sans visiter son marché. De ma vie je n'oublierai le spectacle de ce jour-là. Ici, les vendeurs forment trois groupes bien distincts ; les indiens, les nègres, les blancs.

Les indiens appartiennent tous à ces puissantes tribus qui jadis, sous les ordres du baron de Saint-Castin, tinrent si longtemps les Anglais en échec. Accroupis sur leurs talons, ils attendent silencieusement que l'acheteur se présente et marchandent les peaux repassées, les mocassins, les raquettes, les paniers, les petits objets de fantaisies qui composent le fonds de leur commerce. Quelques-uns d'entre eux parlent encore le français et s'en montrent très fiers ; la plupart sont catholiques.

La gaieté bruyante du second groupe fait contraste avec l'immobilité du premier. Partout ce ne sont que lazzi, éclats de rire, démonstrations de joie enfantine. Nègres, négresses, négrillons, jadis tous, princes et princesses du sang en leur pays, sont là, entassés pêle-mêle, criant à tue-tête leurs fruits et leurs denrées ! Le marché d'Halifax est unique sous ce rapport, et je ne crois pas qu'il existe au monde un endroit où l'on puisse rencontrer autant de nez camus, de dents blanches, d'yeux noirs et ardents, de lèvres épaisses de trois pouces, de bottes éculées, d'habits noirs râpés, d'uniformes et de livrées flétris, de cravates blanches rouges ou bleues longues d'un pied, de robes jaunes surmontées d'un fichu vert, de cachemires en loques, de pantalon à jour et de chapeaux de castor fantastiques...

FAUCHER DE SAINT-AURICE.

(La Gaspésie.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—De ma vie rôle de ce membre?... Avec le mot jamais sous entendu, il forme le comp. circ. de temps de oublierai.—distincts : donnez le nom ? distinction ; le verbe ? distinguer ; l'adverbe ? distinctement.—tribus : quelle différence entre tribu et tribut ? Une tribu est un ensemble de familles qui vivent sous la conduite d'un chef. Un tribut est une somme que l'on paie à un vainqueur.—baron de Saint-Castin : venu avec le régiment de Carignan en 1665, il se fixa chez les Abénaquis du Pénobscot, devint leur chef, et fit une guerre acharnée aux Anglais durant trente ans.—fonds : différence avec fond.—s'en montrent très fiers : détruisez la forme réfléchie ? en sont très fiers.—lazzi : mot italien qu'on prononce ladgi ; paroles bouffonnes, plaisanteries.—princes et princesses

du *sang* : dans cette expression le mot *royal* est sous-entendu ; le mot *sang*, par figure, est employé pour *famille*.—*dénués* : tout ce qui sert à l'alimentation.—*je ne crois pas qu'il existe* : *il existe* quelle sorte de verbe ? impersonnel (sujet réel *un endroit*). A quel mode ? Le verbe *croire* n'exprimant pas la *certitude*, mais le *doute*, *existe* est un mode *subjonctif* : si l'on mettait le verbe *être*, on devrait dire : *qu'il soit* et non *qu'il est*.—*Canus* : nez *courts* et *plat*.—*uniformes* : habits militaires.—*livrées* : costumes que portent les gens de service d'un grand personnage.—*flétris* : justifiez le *masculin* pluriel ? ce sont les *uniformes* et les *livrées* qui sont *flétris* : *uniforme* est *masculin*, et *livrée* est *féminin*.—*en loques* : un synonyme ? *en guenilles*.—*chapeaux de castor* : ainsi nommés parce qu'ils sont faits avec du *poil de castor*.

On pourra faire reprendre tous les *adjectifs qualificatifs* et faire indiquer à quels mots ils se rapportent. On fera épeler les quatre formes de chacun : *masc. sing.*, *masc. plur.*, *fém. sing.*, *fém. plur.* On peut aussi distinguer ceux qui sont *compléments déterminatifs* et ceux qui sont *simplement compléments explicatifs*. Pour bien nous faire comprendre nous disons que dans les *petits objets de fantaisie*, *petits* est *complément explicatif*, (on pourrait le retrancher sans nuire au sens) dans *bolles éculées*, *éculées* est *complément déterminatif*, nécessaire (sans lui on ne saurait pas de quelles *bolles* il s'agit, et le mot *bolles* tout seul ne dirait rien ici).

II

LE VENT DE NORD-EST À QUÉBEC

Dès qu'il commence à souffler, tout ce qui dans le paysage était *gai, brillant, animé, velouté, gazouillant*, devient *terne, froid, morne, silencieux, renfrogné*. Un ennui, un malaise décourageants *pénètrent* tout ce qui vous touche et vous environne. Bientôt des brumes légères, aux formes fantastiques, rasant en bondissant la surface du fleuve. Ce n'est que l'*avant-garde* de bataillons beaucoup plus formidables qui ne tardent pas à paraître. Alors vous cherchiez en vain un rayon de soleil, un petit coin de ce beau ciel bleu, si limpide, qui vous plaisait tant. Sur un fond de nuages d'un gris sale *passent* rapidement comme des flèches ces mêmes brumes, qui se succèdent avec une émulation, une opiniâtreté désolantes. On dirait tantôt la blanche fumée du canon, tantôt la fumée noire d'un bateau à vapeur. Tantôt *elles dansent* comme des fées capricieuses, aux vêtements d'écume, sur la crête des vagues ; tantôt elles passent dans l'air d'un vol assuré, comme d'immenses oiseaux de proie. Quelquefois leur vitesse semble se ralentir, elles paraissent moins nombreuses ; déjà vous *croyez entrevoir* en quelques endroits une lumière vive comme celle du soleil, vous apercevez même à la dérobée *quelque chose de bleuâtre* qui ressemble au firmament, vous vous dites que les brumes s'épuisent, que vous allez bientôt en voir la fin : vous vous trompez, elles passeront toujours. Le golfe en contient un inépuisable réservoir.

P.-J.-O. CHAUVEAU.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*dès qu'il commence à souffler* : quelle est la fonction de ce membre de phrase ?... Complément circonst. La proposition principale est ?... *tout ce... deviens terne, froid, etc.*—*gai, brillant, animé, froid, silencieux* : donnez des adverbes formés de ces adjectifs ?... *gaîment, brillamment, unanimement, froidement, silencieusement*.—*pénètrent* : épélez ce verbe à l'infinitif présent ?... *pénétrer* ; quand change-t-on l'*e* en *é* ? devant une syllabe muette : *pénétre, pénétrerai* ; justifiez le pluriel dans la phrase ?... deux sujets singuliers : *ennui, malaise*.—*fantastique* : signification ?—*avant-garde* : Expliquez ce mot. Quand le mot *garde* est-il féminin ?... quand il désigne une *femme* ou une *troupe* armée pour la sécurité publique : la *garde nationale*. Il est masculin s'il désigne un *homme*. Un *garde national*, des *gardes nationaux*, c'est-à-dire des soldats de la *garde nationale*.—*passent* : quel est le sujet ?... *ces mêmes brumes*. Rétablissez l'ordre logique et comparez à l'ordre du texte : *Ces mêmes brumes, qui se succèdent avec une émulation, une opiniâtreté désolantes, passent rapidement comme des flèches sur un fond de nuages d'un gris sale*. L'ordre logique détruit toute l'harmonie de la phrase. Dans le texte la place la plus occupée par le sujet peint la rapidité. On sait déjà que les brumes sont passées, mais si vite, que le passage est accompli avant qu'on ait eu le temps de les reconnaître.—*Elles dansent* : qui *elles* ?... les brumes.—Faites remarquer comme dans cette phrase, l'auteur explique parfaitement les *formes fantastiques* dont il parlait plus haut.—*Croyez* : quelle conjugaison ?... *je croire*. Faites conjuguer les deux verbes *croire* et *croître* aux temps simples ; comparez-les.—*entrevoir* : participe présent ?... *entrevoyant* ; temps dérivés ?... *pluriel indic. prés., imparf. indic. en entier, présent du subjonctif*.—*Quelque chose* : qu'est-ce que cette expression ?... *pronom indéfini*, contraire de *rien*. Cette expression peut être *nom commun* précédé de l'*adj. indéf. quelc.* Exemples : 1° *Quelque chose* que j'ai *aperçu* dans votre conduite m'a laissé une mauvaise impression. Ici il est *pronom indéfini masc. singulier*. 2° *Quelque chose* que j'eusse *désiré*, il me l'aurait *donnée* de bon cœur, si *elle* eût été en sa possession. Ici *chose* est *nom comm. fém. sing.*—*bleuâtre, rousâtre, verdâtre, etc.* La terminaison en *âtre* indique que la couleur désignée par la première partie du mot n'est pas bien déterminée.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

Questionnez les élèves à tour de rôle ; ne permettez pas aux élèves de répéter une question avant d'y répondre ; donnez à chaque élève un temps raisonnable pour trouver la réponse : énoncez vos questions brièvement, clairement et rapidement.

Dites : 8 et 2 ? 18 et 2 ? 28 et 2 ? 38 et 2 ? etc. — 8 et 3 ? 18 et 3 ? 28 et 3 ? 38 et 3 ? etc. — 8 et 4 ? 18 et 4 ? 28 et 4 ? 38 et 4 ? etc. — 8 et 5 ? 18 et 5 ? 28 et 5 ? 38 et 5 etc. — 8 et 6 ? 18 et 6 ? 28 et 6 ? 38 et 6 ? etc. — 8 et 7 ? 18 et 7 ? 28 et 7 ? 38 et 7 ? etc. — 8 et 8 ? 18 et 8 ? 28 et 8 ? 38 et 8 ? etc. — 8 et 9 ? 18 et 9 ? 28 et 9 ? 38 et 9 ? etc. — 8 et 10 ? 18 et 10 ? 28 et 10 ? 38 et 10 ? etc. — 8 et 11 ? 18 et 11 ? 28 et 11 ? 38 et 11 ? 8 et 12 ? 18 et 12 ? 28 et 12 ? 38 et 12 ? etc.

PROBLÈMES D'ADDITION, DE SOUSTRACTION, DE MULTIPLICATION ET DE DIVISION.

1. Par quel nombre faut-il multiplier la différence entre 48 et 32 pour que le produit soit 51920 ? Rép. 3245.

2. Dans 36374 pouces combien de verges, de pieds, et de pouces ? Rép. 1010 verges, 1 pied et 2 pouces.

3. Un épicier a trois boîtes contenant des œufs ; la première contient 1834 ; la deuxième contient 785 de moins que la première ; la troisième contient autant que les deux autres ensemble moins 976. Combien y a-t-il d'œufs dans les trois boîtes ? Rép. 4790.

4. Si 8 verges de draps coûtent \$8.40, que coûteront 24 verges ? Rép. \$25.20.

NOMBRES PREMIERS.—NOMBRES DIVISIBLES.

La connaissance des nombres *premiers* et des nombres *divisibles*, outre sa grande utilité dans les opérations avec les fractions, et pour abréger les calculs dans un grand nombre d'autres cas, contribue puissamment à donner aux élèves une idée exacte de la formation des nombres en général, et à fixer les tables dans leur mémoire.

Q. 33, est-ce un nombre premier ou un nombre divisible ? R. 33 étant composé des facteurs 3 et 11 est un nombre divisible. Q. 34, est-ce un nombre premier ou un nombre divisible ? R. 34 étant composé des facteurs 2 et 17 est un nombre divisible. Q. 35, est-ce un nombre premier ou un nombre divisible ? R. 35 étant composé des facteurs 5 et 7 est un nombre divisible. Q. 36, est-ce un nombre premier ou un nombre divisible ? R. 36 étant composé des facteurs 2, 2, 3, 3, est un nombre divisible, — 36 a cinq autres facteurs : 4, 6, 9, 12, 18, — ces derniers facteurs ne sont pas des facteurs premiers. Q. 37, est-ce un nombre premier ou un nombre divisible ? R. 37 n'a pas de facteurs, donc 37 est un nombre premier.

DE LA DIVISION DES FRACTIONS

DEUXIÈME CAS.— Division d'un entier et d'une fraction par un entier.

1. Soit à diviser $24\frac{6}{7}$ par 3.

1ère Solution : $24\frac{6}{7} \div 3 = 8\frac{2}{7}$

Divisant 24 par 3 on a 8, divisant $\frac{6}{7}$ par 3 en divisant le numérateur on

a $\frac{2}{7}$. Rép. $8\frac{2}{7}$.

2e Solution : Transformant $24\frac{6}{7}$ en septièmes on a $\frac{174}{7}$
 Divisant $\frac{174}{7}$ par 3 en divisant le numérateur on a $\frac{58}{7} = 8\frac{2}{7}$.
 Cette manière de résoudre ces problèmes est longue et *démodée*.

2. Soit à diviser $27\frac{2}{5}$ par 3.

1ère Solution : $27\frac{2}{5} \div 3 = 9\frac{2}{5}$.

Divisant 27 par 3, on a 9; divisant $\frac{2}{5}$ par 3 en multipliant le dénominateur on a $\frac{2}{15}$. Rép. $9\frac{2}{15}$.

2e Solution : Transformant $27\frac{2}{5}$ en cinquièmes, on a $\frac{137}{5}$.

Divisant $\frac{137}{5}$ par 3 en multipliant le dénominateur par 3, on a $\frac{137}{15} = 9\frac{2}{15}$
 Rép.

3. Soit à diviser $34\frac{2}{5}$ par 4.

1ère Solution : $34\frac{2}{5} \div 4 = 8\frac{3}{5}$.

Divisant 34 par 4, on a 8 et il reste 2 et $\frac{2}{5}$; transformant 2 et $\frac{2}{5}$ en cinquièmes $\frac{12}{5}$; divisant $\frac{12}{5}$ par 4 en divisant le numérateur 12, on a $\frac{3}{5}$. Rép. $8\frac{3}{5}$.

2e Solution : Transformant $34\frac{2}{5}$ en cinquièmes, on a $\frac{172}{5}$. Divisant $\frac{172}{5}$ par 4 en divisant le numérateur, on a : $\frac{43}{5} = 8\frac{3}{5}$ Rép.

4. Soit à diviser $47\frac{3}{4}$ par 5.

1ère Solution : $47\frac{3}{4} \div 5 = 9\frac{11}{20}$ Rép.

Divisant 45 par 5, on a 9 et il reste $2\frac{3}{4}$; transformant $2\frac{3}{4}$ en quarts, on a $\frac{11}{4}$; divisant $\frac{11}{4}$ par 5 en multipliant le dénominateur, on a $\frac{11}{20}$. Rép. $9\frac{11}{20}$.

2e Solution : Transformant $47\frac{3}{4}$ en quarts, on a $\frac{191}{4}$; divisant $\frac{191}{4}$ par 5 en multipliant le dénominateur, on a $\frac{191}{20} = 9\frac{11}{20}$ Rép.

PERCENTAGE

13. Quel est l'escompte d'un billet de \$2400 pour 73 jours, (*sans jours de grâce*) à 6%?

Solution

(L'escompte commerciale est calculé comme l'intérêt).

$$\frac{2400 \times .06 \times 73}{365} = \$28.80$$

14. Pour quelle somme doit être fait un billet qui, escompté à 6% pour 73 jours (*sans jours de grâce*), me rapporte \$2371.20.

SOLUTION

Un billet de \$1 me rapporterait \$1 moins l'intérêt de \$1 pendant 73 jours à 6%. L'intérêt de \$1 pendant 73 jours à 6% = $\frac{.06 \times 73}{365} = .012$

$\$1.00 - .012 = .988$ ce que me rapporterait un billet de \$1.

Pour recevoir .988 il faut donner un billet de \$1. Pour recevoir 2371.20 il faut que le billet donné soit pour autant de fois \$1 que .988 sont contenus de fois en \$2371.20.

$2371.20 \div .988 = \$2400$ Rép.

ALGÈBRE

INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

Equations du 1er degré à deux inconnues :

9° Un rentier a placé \$10,000, une partie à 4% et le reste à 5%. La somme placée à 4% lui rapporte \$40 de plus que la somme placée à 5%. Combien a-t-il placé à chaque taux ?

SOLUTION

Soit x la somme placée à 4%
et y " " " 5%

Le revenu du placement à 4% = $\frac{4x}{100}$

" " " 5% = $\frac{5y}{100}$

$$x + y = 10000 \quad (1)$$

$$\frac{4x}{100} - \frac{5y}{100} = 40 \quad (2)$$

Multipliant (2) par 100 on a : $4x - 5y = 4000 \quad (3)$

" (1) par 4 on a : $4x + 4y = 40000 \quad (4)$

Retranchant (3) de (4) on a : $9y = 36000$

Divisant par 9, on a : $y = 4000$

Substituant 4000 à y dans 1, on a : $x + 4000 = 10000$

$$x = 10000 - 4000 = 6000 \text{ Rép.}$$

DEUXIÈME SOLUTION

Au moyen d'une inconnue

Soit x la somme placée à 5%

Alors $10000 - x$ la somme placée à 6%

et $\frac{5x}{100}$ le revenu du placement à 5%

et $4 \frac{(10000 - x)}{100}$ ou $\frac{40000 - 4x}{100}$ le revenu du placement à 4%

$$\frac{40000 - 4x}{100} - \frac{5x}{100} = 40 \quad (1)$$

Multipliant (1) par 100, on a $40000 - 4x - 5x = 4000 \quad (2)$

$$40000 - 9x = 4000$$

$$-9x = 4000 - 40000$$

$$-9x = -36000$$

$$x = 4000 \text{ Rép.}$$

$$\text{et } 10000 - 4000 = 6000 \text{ Rép.}$$

Premiers éléments de Géométrie pratique

DES QUADRILATÈRES

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Note. — En enseignant la géométrie ou le mesurage, à chaque problème, faites ou faites faire la figure au tableau. C'est le plus sûr moyen de faire comprendre les élèves.

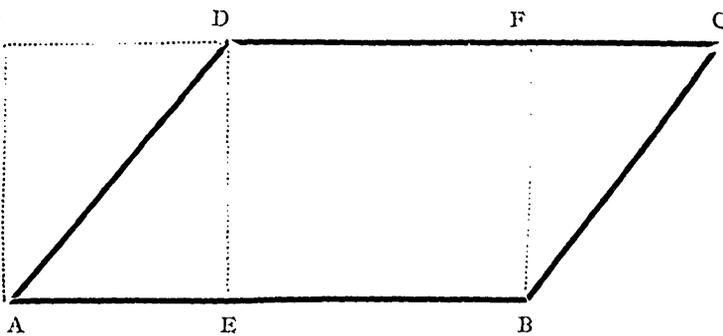
23. Quelle est en verges : 1° la surface totale des quatre murs, du plafond et du plancher d'une salle longue de 32 pieds 6 pouces, large de 28 pieds 9 pouces et haute de 14 pieds 3 pouces ; 2° le périmètre de cette salle ?

Rép. 1° 401 $\frac{43}{72}$ verges ; 2° 40 $\frac{5}{6}$ verges.

24. La surface d'un rectangle est de 150 pieds et la base est à la hauteur comme 3 à 2. Quelles en sont les dimensions ? Rép. Base 15, hauteur 10.

Surface d'un parallélogramme

Soit le parallélogramme A B C D. La base A B a 6 pouces. La hauteur D E a 4 pouces. Faites remarquer aux élèves que la hauteur est bien D E et non D A. Si nous construisons sur ce parallélogramme un rectangle A B F G, nous remarquerons que la surface du parallélogramme est égale à celle du rectangle.



Or la surface du rectangle égale $6 \times 3 = 18$ pouces. Donc la surface du parallélogramme égale $6 \times 3 = 18$ pouces.

Règle.—On obtient la surface d'un parallélogramme en multipliant la base par la hauteur.

25. Quelle est la surface d'un losange dont la base est de 10 pieds et la hauteur $9\frac{6}{10}$ pieds? Rép. 96 pieds.

TENUE DES LIVRES

(Droits réservés.)

13e SÉRIE D'OPÉRATIONS COMMERCIALES

Québec, 21 janvier 18...—*L'élève* et Edouard Martin forment une société. *L'élève* agira comme gérant et recevra à ce titre un salaire de \$15 par semaine. Les profits et les pertes doivent être partagés également.

L'élève place dans le commerce l'Actif suivant : Mises,—400 tonnes charbon à \$5, \$2000 ; 350 cordes d'érable à \$3.25, \$1137.50 ; effets à recevoir, trois billets, son ordre : un signé par Art. Garneau, échéance le 28 janvier, \$350 ; un signé par Edouard Black, échéance le 31 janvier, \$500 ; un signé par Jos. Thomas, échéance le 5 février, \$150 ;—Espèces \$275.—Edouard Martin place dans le commerce l'Actif suivant : Espèces \$3500 ; les créances suivantes : P. Richard, \$412.50 ; Art. Joseph, \$500.—22. Reçu de P. Richard, à compte, \$137.50.—22. Vendu à Th. Robert, sur son billet à 10 jours, 50 tonnes de charbon à \$6.—22. Ventes au comptant : charbon \$120 ; bois ; \$200.—23. Acheté de P. Boomer, 400 cordes merisier à \$2.80 ; payé argent \$600 ; balance à crédit.—23. Reçu de A. Joseph, à compte, \$300.—23. Ventes au comptant, charbon \$180.—24. Vendu à N. Arthur, 100 cordes merisier à \$350 ; reçu argent, \$150 ; son billet à 15 jours, \$125 ; la balance à crédit.—24. Payé à P. Boomer, à compte, \$220.—25. Ventes au comptant : charbon, \$300 ; bois, \$175.—26. Reçu de P. Richard, à compte, \$55.—26. Ventes au comptant : charbon, \$150 ; bois, \$262.50.—26. *L'élève* retire son salaire pour la semaine qui se termine aujourd'hui, \$15.—28. Reçu paiement du billet d'Art. Garneau, échu aujourd'hui, \$350.—28. Ventes au comptant, bois, \$87.50.—29. Vendu à P. Richard, 50 cordes d'érable à \$4 ; reçu son billet à 20 jours, \$125 ; balance à crédit.—29. Ventes au comptant, bois, \$200.—30. Payé à P. Boomer, à compte, \$180.—30. Acheté de R. Pruneau, 150 tonnes de charbon à \$5.50 ; payé argent, \$300 ; balance à crédit.—30. Ventes au comptant, charbon \$500.—31. Reçu payment du billet de Ed. Black, échu aujourd'hui, \$500.—1er février. Payé à R. Pruneau, à compte, \$375.—1. Payé à P. Boomer, à compte, \$60.—1. Reçu de N. Arthur, à compte, \$40.—1. Reçu de P. Richard,

à compte, \$275.—2. *L'élève* retire son salaire pour cette semaine, \$15.—2. Reçu de Art. Joseph, à compte, \$80.—2. Donné à R. Pruneau, à compte, le billet de N. Arthur, du 24 janvier, à notre ordre, \$125.

Inventaire.— 295 tonnes charbon à \$5.50
100 cordes érables à \$3.25
150 " mérisier à \$2.80

Capital actuel de l'élève est \$.....
" " de Ed. Martin " \$.....

L'élève rédigera le brouillard avec les données ci-dessus. Pour la classe suivante il fera les écritures au Journal. Pour la classe suivante il préparera les comptes. Pour la classe suivante il établira une Balance de vérification. Pour la classe suivante il dressera les états.

LANGUE ANGLAISE

LESSON TWENTY-SEVENTH

Change the words in italics into clauses :

1. A *prudent* man thinks of the future. 2. Books are companions to a *learned* man. 3. *The manner of his death* has never been discovered. 4. Many men believe *the planets to be inhabited*. 5. A *cautious* bird avoids the danger. 6. *The day being*, fine we ascended the mountain. 7. *Time permitting* I shall answer the letter. 8. *Weather permitting*, I shall join you next week. 9. The time *remaining*, was well employed. 10. *Curious* children are often troublesome. 11. The *maker of* that design was clever. 12. We started *at sunrise*.

ANSWERS

1. A man *who is prudent* thinks of the future. 2. Books are companions to a man *who is learned*. 3. *How he died* has never been discovered. 4. Many men believe *that the planets are inhabited*. 5. A bird *that is cautious* avoids the danger. 6. *As the day was* fine we ascended the mountain. 7. *If time permits* I shall answer the letter. 8. *If the weather permits* I shall join you next week. 9. *The time that remained* was well employed. 10. Children *who are curious* are often troublesome. 11. *The man who made* that design was clever. 12. We started *when the sun rose*.

DICTATION

INSIDE AND OUT

There was, in the old coaching-days, a very *stout* gentleman who *lived* in Edinburgh. In order that he might have *plenty of room* when he *traveled by stage*, he *used to engage two inside places*. *Once*, when he was going to Glasgow, he *sent his servant to reserve his seats*. When the servant *came back*, he said, "Please, sir, there were not two inside places *left* ; so I have taken one inside and one out."

Que les élèves trouvent des expressions équivalentes pour les mots en italiques. Par expressions équivalentes, nous entendons des expressions qui pourraient être mises à la place des mots en italiques, sans que le sens de la phrase en fût altéré.

Stout, fat.—*Lived*, dwelt.—*In order*, so.—*Plenty of*, ample.—*Room*, space.—*Traveled*, journeyed.—*Stage*, coach.—*Used to engage*, was in the habit of engaging.—*Places*, seats.—*Once*, on one occasion.—*Servant*, domestic.—*Reserve*, engage.—*Seats*, places.—*Came back*.—returned.—*Left*, remaining.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

A LA RECHERCHE DE LA VERITE

De la Religion et de son unité

LA RELIGION EST NÉCESSAIRE

Voilà ce qui ressort de ce que nous avons dit en dernier lieu sur les devoirs de l'homme envers Dieu.

Car, n'en déplaise à Voltaire et à ses illustres disciples, la religion n'est pas une vieille défroque que les hommes se passent d'une génération à l'autre pour masquer leur ignorance.

C'est au contraire une vénérable et divine institution qui moralise les individus, affermit la société sur ses bases et rattache le ciel avec la terre.

Relier l'homme, en effet, avec son Dieu, (religion, vient du latin *religere* relier) en lui prescrivant certaines obligations vis-à-vis de l'Être Suprême et en inclinant même sa volonté à le remplir. Voilà le rôle sublime de la religion si bafouée de nos jours par les esprits forts et regardée avec non moins de mépris par les jouisseurs impatientes de secouer son joug tutélaire.

De plus, il peut se faire que l'ensemble des préceptes et des dogmes qu'elle nous impose ait été communiqué à l'homme par Dieu lui-même au moyen d'une révélation surnaturelle. Dans ce cas la religion serait dite *révélée* et son prestige, au lieu d'avoir à souffrir des railleries de l'incrédulité, ne ferait que s'accroître aux yeux de l'humanité reconnaissante.

Pour le moment, il nous suffit de considérer comme acquise à nos recherches la proposition émise en première ligne de cet article.

Seulement, à peine en possession de cette conclusion si longuement et si laborieusement cherchée, la pauvre raison aux abois se demande où trouver cette religion dont la nécessité s'impose. Car, si elle porte ses regards sur le monde ancien et nouveau, elle demeure stupéfaite.

Qui pourra suivre en effet les évolutions de la pensée humaine sur Dieu, ses préceptes et son culte, depuis les holocaustes des patriarches antédiluviens jusqu'au fétichisme des nègres de l'Afrique ; depuis la Chine de Confucius, l'Inde de Bouddha, le pays de Mahomet, l'Europe chrétienne, hérétique et schismatique, jusqu'aux extrémités du nouveau-monde, où toutes les croyances semblent s'être donné rendez-vous ?

Il faut avouer que la connaissance ou le choix de la véritable religion est de prime abord un peu difficile à obtenir ou à faire par les simples lumières de la raison.

Il vaut mieux au préalable établir la proposition suivante : *Il ne peut y avoir qu'une seule véritable religion soit qu'on la considère dans sa morale ou dans ses dogmes.*

Certains philosophes modernes, au cœur large et débordant de philanthropie, mus sans doute par de bonnes intentions, ont voulu mettre d'accord les différents cultes qui ont cours ici-bas en leur discernant à tous une égale somme de véracité ou de valeur religieuse. " Toutes les religions sont également respectables " disent-ils. Seulement, ces messieurs se réservent le droit

de n'en pratiquer aucune et même de railler fort agréablement les esprits faibles qui les professent.

C'est de là probablement que nous est venue l'erreur libérale de la liberté des cultes pris dans son mauvais sens.

A l'encontre de cette tolérante doctrine je fais ma preuve.

Il n'y a qu'une seule vraie religion. Pourquoi? Parce qu'il ne saurait y en avoir plusieurs, dirai-je au risque de raisonner comme ce pauvre M. Lapalisse.

S'il y avait de nos jours, comme au temps fortuné du paganisme, une tribu entière de dieux immortels peuplant l'Olympe et s'accroissant même par de divines hyménées, nous pourrions admettre un grand nombre de cultes différents, sans nous dissimuler toutefois, les inconvénients qu'il y aurait de multiplier ainsi des dogmes et des préceptes contradictoires. Mais il n'en est rien. Le Dieu qui est le principe et le terme de la religion ne saurait être plusieurs; la multiplicité lui repugne, nous le savons, comme l'imperfection elle-même.

Si encore, les hommes qui sont les sujets soumis à un culte religieux étaient divisés en espèces ou natures différentes: que les uns fussent, je demande pardon au lecteur de m'exprimer ainsi, chevaux, chiens, poissons ou singes, tout en ayant je ne sais quel simulacre d'humanité, il y aurait peut être lieu de leur donner des cultes en rapport avec leurs aspirations naturelles. Mais non, malgré les différences de race et de nationalité, la nature humaine est la même pour tous les hommes, sans en excepter les plus affreux spécimens ou les plus brillants sujets de notre espèce.

Enfin, si, malgré l'unité de Dieu et de notre nature, il avait plu à la Providence d'assigner aux humains différentes fins ou destinées; que les uns fussent sujets à la mort et les autres immortels; qu'il y eût au delà de cette vie un paradis dans Mars; un autre dans Jupiter; un troisième dans la lune, etc., ayant chacun son bonheur approprié; on pourrait encore admettre, absolument parlant, différentes croyances, au moins dans la partie préceptive, qui auraient pour effet de nous conduire à l'une ou à l'autre de ces récompenses, ou tout simplement, de nous faire entrer dans la glorieuse association des immortels; mais encore une fois non; les choses n'ont pas été disposées de la sorte. La fin de l'homme ici-bas et dans l'autre vie est la même pour tous. Elle consiste à connaître, à aimer Dieu et à procurer sa gloire; elle nous donne en retour la perfection morale et le bonheur relatif en cette vie, et de l'autre côté de la tombe, qu'elle traverse en quelque sorte pour aller au delà, elle nous convie à posséder Dieu autant qu'il nous sera donné de le faire.

Voilà notre partage à tous, à moins que nous préférions marcher à rebours en suivant librement la voix dangereuse des passions.

Il n'y a donc pas de place sur la terre pour plusieurs religions. Une seule doit suffire. D'autant plus que le culte divin ne contient pas seulement des préceptes imposés à la volonté de l'homme, mais aussi des dogmes qu'il faut croire.

Il est convenable, en effet, et même nécessaire, que l'humanité qui est gouvernée par les préceptes divins soit aussi éclairée sur les grands problèmes qui la concernent; qu'elle sache à quoi s'en tenir sur Dieu, ses rapports avec lui, son origine, sa destinée et sur les moyens de l'atteindre.

C'est pourquoi toutes les religions ont des dogmes, et c'est pourquoi aussi il est absolument impossible d'admettre la multiplicité des cultes religieux.

Il est très facile d'établir l'unité dogmatique de la religion par la simple notion de la vérité.

Cette dernière se définit : " L'adéquation de l'esprit à la chose connue." C'est-à-dire que l'on est censé posséder une idée, former un jugement ou tirer une conclusion qui soient conformes à la vérité quand l'idée le jugement ou la conclusion sont absolument d'accord avec la chose connue jugée et décidée.

De là il résulte que la vérité, en sa qualité de mesure intellectuelle, est *une* comme l'essence même des choses. Elle est immuable en dépit des changements qui se produisent dans le monde, et, si l'esprit de l'homme peut la découvrir ou mieux l'appréhender, il ne saurait la plier aux caprices de la volonté encore moins aux exigences des passions.

Seulement, il n'est pas toujours facile de connaître la vérité, et les sciences humaines qui n'ont pour guide que les seules lumières de la raison ne sont que trop souvent sujettes à l'erreur.

Il n'en est pas ainsi de la religion ; venant de Dieu et menant à Dieu, elle doit posséder la vérité pleine et entière.

Ainsi donc je suis en droit de conclure que la religion véritable est une comme la vérité.

Elle ne peut se contredire dans ses dogmes. Immuable comme la vérité, elle doit avoir le même *credo* chez tous les peuples du monde, exiger la même profession de foi de tous les individus et promener en quelque sorte ses divins enseignements à travers les siècles sans éprouver la moindre altération.

Où donc est cette religion ainsi basée sur la vérité.

Nous le verrons plus tard. En attendant je conclus à l'unité morale et dogmatique du véritable culte religieux.

Cependant s'il ne nous est pas encore permis, conformément au plan que nous nous sommes assigné, de désigner la religion privilégiée qui seule entre toutes possède l'unité doctrinale et morale, nous ne pouvons, d'un autre côté, nous empêcher de jeter un regard attristé sur le protestantisme, ce corps gigantesque qui a subi toutes les transformations depuis qu'il est sorti du cerveau de Luther.

Semblable au navire désarmé que la main du pilote a cessé de guider, il est allé, ballotté par la vague, poussé par tous les vents, se briser contre tous les écueils et s'émietter, en quelque sorte, en une infinité de sectes qui, semblables à de véritables épaves, couvrent maintenant la mer agitée de ce monde.

D. M. A. MAGNAN, Ptre.

DOCUMENTS OFFICIELS

Département de l'Instruction publique

Nomination de commissaire d'écoles

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 22 mars dernier, 1899, de nommer M. François Denis, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Ubalde, comté de Portneuf, en remplacement de M. Joseph Alain, absent.

Rectifications des limites de municipalités scolaires

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil, en date du 22 mars dernier 1899, de définir et fixer les limites de la municipalité de l'Anse à Griffon comme suit, savoir :

Au sud-est dans le canton du Cap Rosier, par les lots exclusivement numéro cinquante du premier rang, quarante-trois du deuxième rang, trente du troisième rang et le cordon sud du quatrième rang ; au sud par le cordon sud des rangs irréguliers A. B. du canton de Gaspé Baie nord ; puis à l'ouest comprenant une lisière de terrain joignant les rangs irréguliers susdits A. B., lisière de la largeur d'un rang courant vers le nord jusqu'au rang H, E du canton de Fox, moins les terres qui n'appartiendront pas aux catholiques dans le canton de Gaspé Baie Nord, et les lots de la lisière susdite qui sont ou deviendront propriétés des résidents du canton de Fox ; y inclure les lots numéros 1, 2, 3 du susdit rang H E, en les retranchant de la municipalité scolaire de la Rivière au Renard ; au nord par le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la limite du canton de Fox.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 22 mars dernier 1899, de statuer que la ligne de démarcation entre la municipalité scolaire de la paroisse de " Sainte-Geneviève No. 1 " et la municipalité scolaire de la paroisse de " Sainte-Geneviève No. 3. " dans le comté de Jacques-Cartier, soit la ligne de division entre les lots Nos 147 et 148, et les lots Nos 146 et 150, du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, dans le dit comté.

Délimitations de Municipalités scolaires

Il plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 22 mars dernier 1899, de détacher des lots 9 et 10 du deuxième rang nord, canton de Hope, comté de Bonaventure, de la municipalité scolaire de Saint-Godefroi, et les annexer à la municipalité scolaire de Port Daniel ouest, même comté, pour les écoles protestantes.

Cette délimitation ne prendra effet que le premier juillet prochain 1899.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 22 mars dernier 1897, de détacher de la municipalité scolaire de " Sainte-Anne de Bellevue, " comté de Jacques-Cartier, le lot No. 302 du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Île, et l'annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité scolaire de " Sainte-Anne du Bout de l'Île, " dans le même comté. Cette annexion ne devra prendre effet que le 1er juillet prochain 1899.

Sommaire des statistiques des écoles de la Province, pour l'année 1897-98 (Suite)

UNIVERSITÉ LAVAL CATHOLIQUE—QUÉBEC ET MONTRÉAL, ANNÉE 1897-98.

Cette institution a été fondée en 1852, par le séminaire de Québec.

Nombre de professeur : Faculté de Théologie 15, de Droit 24, de Médecine 28, des Arts 36 ; école polytechnique 6. Total 109.

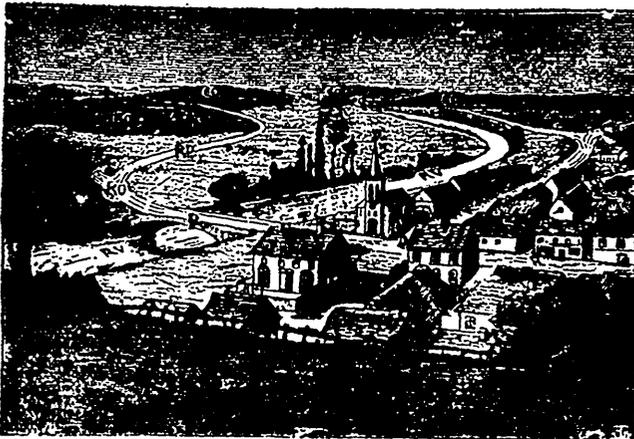
Nombre d'étudiants à Québec : Faculté de Théologie 75, de Droit 53, de Médecine 99, des Arts 64. Total 291.

Nombre d'étudiants à Montréal : Faculté de Théologie 214, de Droit 131, de Médecine 174. Total 519.

Gradués de l'université, en 1897-98 : Docteurs en Théologie 2, en Médecine 46 ; Licenciés en Théologie 2, en Droit 9 ; Ingénieur civil 1 ; Bachelier en Droit canonique 1, en Droit 14, en Médecine 20, Sciences appliquées 12, ès-Arts 52, ès-Lettres 45, ès-Sciences 31. Total 235.

Grands séminaires affiliés 5 ; Collèges affiliés 17 ; Collège agrégé. Total 23.

AU COIN DU FEU



Souvenirs du jeune âge

Souvenirs du jeune âge
Sont gravés dans mon cœur !
Et je pense au village.
Pour rêver au bonheur.
Ah ! ma voix vous supplie
D'écouter mon désir.

Rendez-moi ma patrie. }
Ou laissez-moi mourir ! } (bis)

Au revoir, mon village.
L'église et mon clocher.
L'ombre frais du bocage.
Où j'aimais à rêver.
Ah ! voilà mon envie.
Voilà mon seul désir !

Rendez-moi ma patrie. }
Ou laissez-moi mourir ! } (bis)

De nos bois, le silence.
Les bords d'un clair ruisseau,
La paix et l'innocence
Des enfants du hameau.
Ah ! voilà bien ma vie.
Voilà mon seul désir.

Rendez-moi ma patrie. }
Ou laissez-moi mourir ! } (bis)

Je te vois, mon village,
Ton lac et son rocher,
Je te vois, paysage,
Que j'aime à t'admirer !
Ah ! je trouve la vie,
Je ne dois plus souffrir.

Je suis à ma patrie, }
Je ne veux plus mourir ! } (bis)

Où, je baise ta rive,
Pleure que j'ai pleuré,
Je savoure la brise
Du pays regretté.
Ah ! reçois, je t'en prie,
Les pleurs du repentir !

Où, pour toi, ma patrie. }
Je n'ai plus qu'à mourir ! } (bis)

Je revois la chaumière,
Au toit tout ombragé,
Je te revois, ma mère !
Toi qui m'as tant pleuré.
A genoux, je te prie
De vouloir me bénir :
Car je crains l'agonie.
Et je me sens faillir.



COIN DES ENFANTS

A L'OCCASION DE LA PREMIERE COMMUNION

L'ANGE ET L'AME

Un chérubin dit un jour à mon âme :
" Si tu savais la beauté de mon ciel !
" Si tu savais les purs rayons de flamme
" Que sur mon front projette l'Eternel !"
Je répondis à l'archange céleste :
" Tu vois ton Dieu plus brillant que le jour.
" D'un Dieu caché sous un autel modeste
" Sais-tu l'amour ?"

L'ange reprit : " Sais-tu ma joie immense
" De contempler en face un Dieu si beau ?
" Pour moi le ciel tous les jours recommence,
" Et tous les jours mon bonheur est nouveau.
Je répondis : " Sais-tu ce qu'est l'hostie,
" Toi dont le cœur ne s'est point égaré ?
" Près d'un Dieu bon, près de l'Eucharistie.
" As-tu pleuré ?"

Le chérubin voulut parler encore :
" Sais-tu, dit-il, mon aliment divin ?
" Aimer, servir le grand Dieu que j'adore,
" M'unir à lui voilà mon doux festin."
Je répondis au lumineux archange :
" Tu ne te nourris pas de la Divinité ;
" Mais l'humble pain que j'adore et je mange.
" L'as-tu goûté ?"

" O chérubin de la sainte patrie,
" Louons ensemble un Dieu si bon pour nous,
" A toi le ciel, à moi l'Eucharistie :
" Notre partage à tous deux est bien doux.
" J'aspire un jour à voir aussi mon père :
" Mais ici l'autel est tout mon bien.
" Voilà mon sort. Ton bonheur je l'espère :
" J'aime le mien."

LA PAGE DE LA JEUNE FILLE

PRISE DE VOILE

Nous extrayons des *Récits et Elégies* de François Coppée cette délicieuse et émouvante poésie :

Dans la paisible rue où je passe souvent,
Un jour d'hiver, devant la porte d'un couvent,
Je vis, avec fracas, s'arrêter des carrosses.
Tous les chevaux portaient, ainsi que pour des noces,
Une rose à l'oreille ; et les laquais poudrés
Et superbes, tout droits sur leurs mollets cambrés.
Se tenaient à côtés des portières ouvertes,
D'où sortaient, de velours et d'hermine couvertes,
Des femmes au regard de glace, au front hautain.

Je vis descendre aussi, sur ce trottoir lointain,
 Des vieillards abritant de lévites fourrées
 Leurs poitrines de croix et d'ordres chamarrées,
 Des prélats violets, un cardinal romain,
 Enfin le monde altier du faubourg Saint-Germain.
 Tous ces patriciens, aux grands airs durs et roides,
 Se firent sur le seuil des politesses froides,
 Puis, après maint salut se céder le pas,
 Entrèrent dans l'église en mettant chapeau bas.
 Et, lorsque fut enfin la foule disparue
 Et qu'il ne resta plus dans la petite rue
 Que les carrosses lourds aux panneaux blasonnés,
 En écoutant causer deux drôles galonnés
 Je sus qu'il s'agissait d'une prise de voile.

Ainsi c'est ton rayon suprême, ô pure étoile,
 C'est, ô candide fleur, ton suprême parfum,
 Qui réunissent là tout ce monde importun !
 Que t'apporte-t-il donc ? Une pitié banale.
 Lorsque, offrant à Jésus ton âme virginale,
 Tu viendras, le front pâle et les membres tremblants,
 Telle qu'une épouse, en tes longs voiles blancs,
 Lorsque tu jureras, d'une voix frémissante,
 D'être pauvre toujours, chaste, humble, obéissante,
 Que tu sentiras un frisson dans tes os
 Au froid contact, au bruit sinistre des ciseaux
 Coupant brutalement tes boucles parfumées,
 Que se passera-t-il dans les âmes gourmées
 De ces heureux du jour, de tous ces contentés,
 Qui, jusqu'aux pieds de Dieu, traînent leurs vanités ?
 De quel enseignement sera ton sacrifice ?
 L'un à quelque folie et l'autre à quelque vice
 Retourneront sans doute au sortir de ce lieu,
 Pauvre fille, où tu viens de dire au siècle adieu.
 Ce soir, lorsque, ayant bu jusqu'au fond le calice,
 Lasse d'être à genoux, saignant sous ton cilice
 Et laissant jusqu'au sol tes mains jointes tomber,
 Tu frémiras, craignant un jour de succomber
 Sous le faix écrasant de tes saintes fatigues,
 Ces hommes replongés déjà dans leurs intrigues,
 Ces femmes se parant pour un plaisir nouveau,
 T'oublieront dans ton cloître ainsi qu'en un tombeau !

Mais j'ai tort, ô ma sœur ! mon âme peu chrétienne
 Ne sait pas s'élever au niveau de la tienne.
 C'est parce que le monde est justement ainsi
 Que ta jeunesse en fleur va se faner ici.
 Pour tout le mal commis par les hommes impies,
 Tu t'offres en victime innocente et l'expies,
 Dans la triste balance, au dernier jugement,
 Tu crois qu'il suffira peut-être seulement,
 Pour voir se relever le plateau des scandales,
 Du poids de tes cheveux répandus sur les dalles.
 Tu vas veiller, jeûner, languir, mais tu le veux.
 Dans toute leur rigueur accomplis donc tes vœux.
 Le fardeau des péchés du monde est rude et grave,
 Ma pauvre sœur ! Pour tous les tyrans sois esclave ;
 Sois chaste, ô sainte enfant pour tous les corrompus ;

Bonne, pour les pervers ; sobre, pour les repus ;
 Sois pauvre, l'on voit tant d'avarices vantées ;
 Souffre, il est des heureux ; prie, il est des athées !
 Comme à Marie a dit l'archange Gabriel :
 " Sois-bénie ! et quand même—affreux soupçon !— le ciel
 Vers qui tu tends tes bras suppliants serait vide,
 Quand ce serait en vain, cœur d'idéal avide,
 Que pour les égarés et les impénitents,
 Étant belle, étant noble et riche, ayant vingt ans,
 Tu viendrais d'accepter cette lente agonie,
 Pour ton erreur sublime, ô ma sœur, sois bénie !

Ouvrages admirables

Dans la dernière livraison de l'*Enseignement Primaire* nous avons annoncé deux ouvrages qui méritent plus qu'une mention ordinaire : nous voulons dire *Les Saints Evangiles illustrés* de l'abbé Glaire et *Rome ou l'Eglise catholique à la fin du XIX^{ème} siècle*, publié par par Mgr Chs Daniel et autres.

Ces deux superbes ouvrages sont en vente à l'excellente librairie Chaperon & Garneau, 6, rue de la Fabrique, Québec.

Les Saints Evangiles sont publiés en vingt-quatre livraisons comprenant chacune 16 pages de texte encadré, ornées d'au moins dix gravures dans le texte et deux autres hors texte tirées en deux tons d'après les maîtres italiens, flamands, allemands et français des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles.

Rome : cet ouvrage sera complet en trente fascicules : chaque fascicule paraît tous les quinze jours depuis le 1^{er} septembre 1898 et contient 24 pages richement illustrées de gravures dans le texte et de deux planches hors texte. Le prix du fascicule est de 30 centins, soit *neuf piastres* pour l'ouvrage entier. Mais la librairie Chaperon & Garneau s'engage moyennant une souscription de \$7.50 payée d'avance, à livrer à leurs clients les 30 livraisons de *Rome ou l'Eglise catholique à la fin du XIX^e siècle*. Voici un sommaire abrégé de *Rome* : Le Chef suprême, Organisation et Administration centrale de l'Eglise. L'ouvrage complet forme un volume de 720 pages et comprend : 1^o Un portrait en couleur du Saint Père d'après un portrait exécuté par le chevalier Joseph Hugolini, peintre spécial de Sa Sainteté Léon XIII, qui a daigné poser et approuver le tableau ; 2^o *soixante* portraits hors texte ; 3^o *onze cents* illustrations de la Rome ancienne et de la Rome moderne.

Ces deux œuvres, uniques dans leur genre, méritent d'être placées dans toutes les bibliothèques de nos familles et de nos maisons d'éducation catholiques.

Nos lecteurs comprendront la haute valeur de *Rome* lorsqu'ils sauront que cette incomparable publication est sous la direction des personnages dont les noms suivent : Mgr Chs Daniel, le R. P. S. Brandi, S. J., Mgr Paul Baumgarten, Mgr Battandier, le P. Pie de Langogne des Min. Cap., le Dr Jean Prior, le chanoine Ruschek Antal, Mgr Schindler, Mgr I. Serclais et Mgr de Waal.

La maison Chaperon & Garneau mérite l'encouragement du public catholique. On trouve à cette librairie tous les ouvrages les plus récents, littéraires, pédagogiques, religieux, scientifiques et autres. MM. Chaperon & Garneau ont eu le bon esprit de faire venir toutes les publications de la *Bonne Presse*, 8, rue François I^{er}, Paris, atelier de la *Croix*.

M. le marquis de Lévis et "L'Enseignement Primaire"

Une forte et noble page d'histoire

M. le marquis de Lévis, l'illustre représentant d'une des plus nobles-familles de l'ancienne France, vient d'honorer le directeur de *L'Enseignement Primaire* d'une façon tout à fait remarquable. M. le marquis, qui a conservé un bien doux souvenir du Canada français, désire collaborer à notre œuvre de propagande historique "afin, dit le noble écrivain, de rester uni de cœur et d'âme à mes vaillants frères d'Amérique." A cette fin, M. le marquis de Lévis nous a fait parvenir, par l'entremise de notre illustre collaborateur, M. l'abbé H.-R. Casgrain, la vie intéressante et édifiante de *Henri de Lévis, duc de Ventadour*, nommé par le roi Louis XIII vice-roi d'Amérique, sous Champlain, 1625, et celle de François *Christophe de Lévis, duc d'Amville*, 1644. Le manuscrit est accompagné d'un superbe portrait de François de Lévis. Cette vignette, faite à Paris, est d'un fini exquis. Nous publierons le travail de M. le marquis de Lévis, qui fait suite à la belle vie de Champlain que M. le Dr Dionne a écrit spécialement pour *L'Enseignement Primaire*, dans la prochaine livraison.

Nos sincères remerciements à M. l'abbé Casgrain pour l'honneur qu'il nous fait en associant le marquis de Lévis à l'œuvre nationale que nous poursuivons.

Petites notes

La fête des arbres.—Par proclamation du Lieutenant-gouverneur, le 3 mai a été fixé pour la célébration de la fête des arbres dans la région de Montréal et le 10 mai pour la région de Québec.

Nous invitons les instituteurs et les institutrices à planter, ce jour-là, quelques jeunes arbres autour de l'école.

Feu M. N. D. Saint-Cyr.—*Le Naturaliste Canadien* a récemment publié une excellente biographie de feu M. Saint-Cyr, conservateur du Musée de l'Instruction publique. Nous reproduirons cette belle page dans notre livraison de juin.

M. l'abbé H.-R. Casgrain est de retour de son voyage d'Europe. Notre bienveillant collaborateur est en parfaite santé, et s'occupe, comme par le passé, à étudier les glorieuses pages de notre histoire nationale.

La *Bibliographie* est remise au prochain numéro.

M. l'abbé Rouleau, principal de l'École normale Laval, vient de publier une nouvelle édition de son *Catéchisme de la loi et des règlements scolaires*.

Nous continuerons le travail de M. H. Lefebvre, sur la géographie, dans la livraison de juin.

Bureau Central des Examineurs catholiques de la P. de Québec

Les examens des aspirants au brevet d'enseignement commenceront aux endroits mentionnés dans la dernière livraison de " *L'Enseignement Primaire* " le 27 juin prochain au matin.

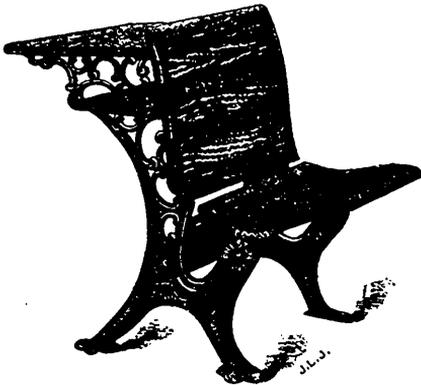
REMARQUE IMPORTANTE

Toutes les personnes qui n'ont pas réussi à obtenir un diplôme lors de leur examen devant le Bureau central au mois de juillet dernier, ne doivent pas oublier, si elles veulent reprendre leur examen le 27 juin prochain, d'envoyer sans retard au secrétaire, M. J.-N. Miller, au département de l'Instruction publique à Québec, une demande d'admission. Elles devront envoyer en même temps un nouveau certificat de moralité et d'instruction religieuse de leur curé. Ne seront admises à subir l'examen que les personnes qui auront reçu une carte d'admission signée par le Secrétaire du Bureau.

Toutes les demandes d'admission doivent être envoyées avant le 27 mai.

AMEUBLEMENT SCOLAIRE

THE CANADIAN OFFICE AND SCHOOL FURNITURE Co. (Lt.)



PENDANT quatre années consécutives, nous avons été les fournisseurs des écoles publiques de Toronto. Nous venons de nous acquitter envers cette ville d'un contrat de \$5,500.00 pour pupitres fournis à ses écoles.

La commission scolaire de Moncton, N. B., nous a récemment donné un ordre pour 1100 pupitres. Les directeurs d'écoles et les professeurs de Montréal sont unanimes à dire que les fournitures d'école et de bureau de la Compagnie Canadienne de Preston sont les meilleures et les mieux faites.

Soyez persuadés que nos prix défient toute concurrence. Nous donnons satisfaction à tout le monde.

Le pupitre **BALL-BEARING** que nous offrons est solidement fait. Le banc qui y est adapté se baisse et se monte sans bruit.

Demandez notre catalogue et adressez vos commandes à

The Canadian Office and School Furniture Co., Ltd.

PRESTON, Ont.

Références utiles

- F.-P. GAUVIN.—Sculpteur et docteur, 328, rue St-Jean, Québec. Maison fondée en 1888.
- LIBRAIRIE MONTMORENCY-LAVAL.—*Pruneau & Kirouac*, 46, rue de la Fabrique et 116, rue St-Joseph, Québec.
- A M. les Secrétaires Trésoriers de Municipalités, Instituteurs, Marchands*, nous offrons en vente la série des classiques en usage dans toutes nos écoles : livres de récompenses au plus bas prix du marché. Livres pour bibliothèques paroissiales des meilleurs romanciers, Paul Féval, Raoul de Navery, Alex. Lamothe, Marlitt, Zénaïde Fleuriot, Marcel, Maryan, Jules Verne, Mayne-Reid, Chatriau, Aimé Giron, etc.
- Une visite est instamment sollicitée.
- LACROIX, PICHETTE & CIE, Importateurs de nouveautés, 123, rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Nous recommandons spécialement le département des tapis, prélaris, rideaux, pôles, couchettes en fer, etc. On peut aussi se procurer à ce superbe établissement une foule d'articles d'utilité et de luxe pour l'ameublement d'une maison.
- H. BEAUTEY.—Importateur de vins, liqueurs et produits français de premier choix. A Québec, 22, rue de la Fabrique.—A Bordeaux, 196, rue de St Genès. Excellente maison tout-à-fait recommandable.
- CHARLES VÉZINA.—Plombier, ferblantier, gazier et couvreur. Maison fondée en 1876 124, rue du Roi et 117, rue du Pont, Québec. Spécialité pour le posage d'appareils de chauffage à air chaud, à la vapeur et à l'eau chaude. Fourniture et installation d'éclairage à l'électricité et au Gaz acétylène. Une invitation spéciale est faite aux communautés, maisons d'éducation et Fabriques.
- FRS. COTÉ, Marbrier, 117, rue St-Georges, Québec.—Aussi importateur de marbre et de granit de toutes couleurs.
- Spécialité* : Monuments, Epitaphes, Bénitiers.
- VÉZINA & MOISAN, Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs, 297-299, rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Toujours en magasin un grand assortiment de cercueils en fonte, bois de rose, etc.
- Incorporés, en vertu des dispositions des Statuts refondus de la Province de Québec, relatifs aux Associations charitables, sous le nom de : *Association funéraire de Québec*.
- G. A. LAFRANCE, Relieur, 109, Côte de La Montagne, Québec. Cette maison, fondée en 1865, exécute toutes sortes d'ouvrages concernant la reliure, le réglage et la fabrication des livres blancs et cartes montées sur toile et vernies. *Spécialités* : reliure à tranche dorée et à tranche rouge sous or, ainsi que livres destinés aux bibliothèques paroissiales, reliés à des conditions faciles.
- UN ÉTABLISSEMENT ARTISTIQUE.—L. Morency, 171, rue St-Jean, H. V., Québec. Maison de fort bon goût où l'on expose des gravures marquées au coin de l'art véritable.
- G. E. TANGUAY.—Architecte, 20 rue d'Aiguillon, Québec. Ce bureau est avantageusement connu par tout le Canada. M. Tanguay jouit d'une haute réputation que lui ont méritée des œuvres marquées au véritable coin de l'art.
- A. A. FOISY.—Musique, Pianos, Orgues, 267-269 St-Joseph, coin Dorchester. Seul propriétaire pour le district de Québec, des célèbres pianos "Dominion," "Featherston," "Foisy." Aussi Mandolines, Guitares, Banjos ; Orgues *Dominion, Doherty, Thomas, Goderich*, et orgues de chapelle. Ces marques sont des mieux connues et appréciées du public. La maison Foisy de Québec, est une des plus recommandable de toute la province.
- EDOUARD ROUMLHAC.—Importateur de Vins et de Liqueurs, Conserves alimentaires, etc., etc. Articles de choix. Maison de Gros et de Détail : Douane et entrepôt, 187, rue St-Paul. Magasin, 57, 59 rue St-Jean, Québec.
- VANDRY & MATTE.—Octave Matte, Successeur. M. Matte est professeur de plomberie pratique à l'École des Arts et Métiers de Québec. Maison recommandée. Spécialités : Plomberie hygiénique et ventilation. Appareils de chauffage de toutes sortes, très économiques pour le combustible. Plans, détails et devis fournis pour tout ouvrage de plomberie au No 169, rue St-Jean, Québec.

C. B. LANCTOT.—Importateur et fabricant d'Ornements d'Eglise. Chemin de croix en bas relief et peinture à l'huile, vases sacrés, statues, candélabres. Aussi, soieries, broderies, passementeries, mérinos à soutanes, etc. Spécialités : Bannières et drapeaux. Toute commande doit être adressée à *J. M. Aubry*, 5, rue St-Jean, Québec.

MAISON H.-O. MARTINEAU.—Importateur de quincaillerie générale, le magasin le mieux assorti en fait de ferronnerie générale, No 135, rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Nous recommandons cette maison aux constructeurs. Spécialités : ustensiles de cuisine, granit importé, peintures, huiles, vernis, etc. La maison H.-O. Martineau est l'ancienne maison G.-E. Martineau, si avantageusement connue.

LIBRAIRIE SAINTE-ANNE.—*J. A. Langlais & Fils*, Libraires-Editeurs, 177, rue St-Joseph, St-Roch et 36, rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

Pour les écoles.— Nous avons en magasin, tous les livres en usage dans les écoles catholiques de la province, comprenant les livres des Frères des Ecoles Chrétiennes, Clercs St-Viateur, Frères Maristes, et les cours de Lacasse, Lagacé et Cloutier.

Nous avons aussi toutes les autres fournitures d'écoles comprenant, papeterie, cahiers, plumes, crayons, ardoises, encre, poudre à encre, craie. Aussi le plus grand choix de cartes géographiques, comprenant les séries de Meissas, Dufour, Johnson, Raud McNally, et la collection des cartes du Département de l'Instruction Publique, que nous vendons à très bas prix.

Nous avons ajouté à notre grande série de cahiers de la célèbre calligraphie canadienne diplômée à l'expositor de Chicago, une petite série en cinq cahiers gradués, pour les commençants, cette série se vend 45 cts la douzaine et est employée par plusieurs maisons d'éducation.

Nous gardons toujours en magasin un assortiment complet de globes terrestres, depuis 25 cts chaque jusqu'à \$20.00.

Nos prix et conditions de vente sont à la portée de tout le monde.

Correspondance sollicitée.

Nous donnons une attention spéciale aux commandes envoyées par la malle.

POUR CHAPELETS DES RR. PP. CROISIERS.—Médailles et Petits Chapelets de Saint Antoine, Timbres-poste oblitérés. Ecrire à

Agence de l'Ecole Apostolique de Bethléem, 153, rue Shaw, Montréal.

CHATEAUVERT & CANTIN, 184, rue St-Jean, Québec. Assortiment des plus complets de montres, horloges, bijoux de toutes sortes et argenteries, etc. Spécialité : Fabrication de jones et bagues sans joint ni soudure. Aussi : médailles et insignes de sociétés ; dorure, argenture et gravure sur métal. Prix très modérés.

VICTOR LAFRANCE, relieur, 4, rue Buade, Québec. Livres de comptes ; Reliures de luxe ; Reliures en percaline gaufrée. Reliures de bibliothèques. Spécialités artistiques. Estimés pour éditions.

OCT. PLANTE & FILS, électriciens, 160, rue St-Jean, Québec. Spécialité : Installation de lumière électrique. Toujours en magasin, un assortiment complets d'appareils d'éclairage.

PAUL BRETON, rue St-Olivier, Québec. Entrepreneur-menuisier. La maison Breton est très ancienne, et les nombreux édifices construits par M. Breton sont un témoignage irrécusable de l'habileté et de l'honorabilité de cet entrepreneur.

O. PICARD & FILS, 199, rue St-Jean, Québec. Plombiers, gaziers, ferblantiers et fumistes. Pose d'appareils hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes, dans les édifices publics et les maisons privées. Fournaies à air chaud, à eau chaude et à vapeur. Nous recommandons cette maison.

EMILE COTÉ, rue Richelieu, Québec. Entrepreneur-maçon. Maison bien connue et hautement recommandable. Les ouvrages en maçonnerie de M. Côté sont recherchés pour leur solidité.

CADRES, DORURES, GRAVURES :—Nous recommandons la maison A. Belanger, 183, rue Saint-Jean, Québec.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ.—Chaperon & Garneau, 6, rue de la Fabrique, Québec.

Nous offrons en vente aux instituteurs un grand choix d'ouvrages littéraires, classiques et pédagogiques des plus récents, ainsi qu'un assortiment complet d'images de tout genre. Nous faisons aussi une spécialité des livres de récompenses.